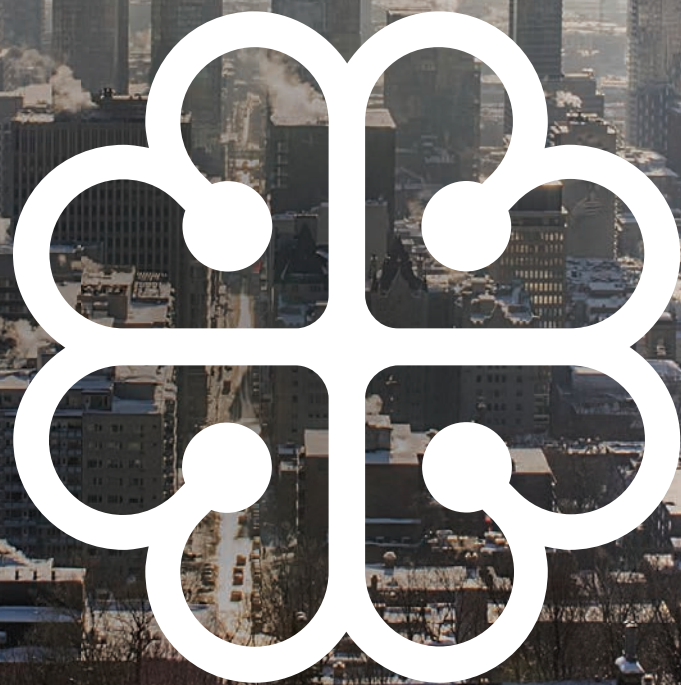


Étude publique

Budget 2022 PDI 2022-2031

Rapport et recommandations

Commission permanente sur les finances
et l'administration



Publié par la Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la
présidence du conseil

Janvier 2022

Crédit photo : Mathieu Sparks

Design graphique :

Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
27325 (12-21)

**LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier
–Hochelaga-Maisonneuve

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Maire
Arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuñtic-Cartierville

M. Benoît Gratton
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 20 janvier 2022

Madame Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique relatif à l'étude des budgets de fonctionnement 2022 ainsi que du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Ces budgets et ce PDI ont été déposés au conseil municipal le 22 décembre 2021 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Lessard-Blais
Président

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

**LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET
L'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier
–Hochelaga-Maisonneuve

VICE-PRÉSIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Maire
Arrondissement d'Outremont

MEMBRES

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Conseillère de la Ville
Arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville

M. Benoît Gratton
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 21 janvier 2022

Madame Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur les finances et l'administration, le rapport d'étude publique relatif à l'étude des budgets de fonctionnement 2022 ainsi que du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Ces budgets et ce PDI ont été déposés au conseil d'agglomération le 22 décembre 2021 et la Commission a reçu le mandat d'en faire l'étude publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Pierre Lessard-Blais
Président

Lydia Atrouche
Secrétaire recherchiste

Table des matières

1- LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE	1
Mandat de la Commission	1
Communications annonçant la tenue de la consultation publique	1
Déroulement de la consultation publique	2
Participation citoyenne	2
2- LE CONTENU DU RAPPORT	4
Calendrier des séances d'étude publique de la Commission	4
3- LES RECOMMANDATIONS	6
ANNEXE 1 : Mandat de la Commission	17
ANNEXE 2 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle	19
ANNEXE 3 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue	48

1- LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Mandat de la Commission

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à une étude publique du budget de fonctionnement 2022 ainsi que du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes relevant de son périmètre comptable ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM).

Ces documents ont été déposés aux séances extraordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021. La Commission a alors reçu le mandat d'en faire l'étude publique via les résolutions du conseil municipal (CM21 1406) et du conseil d'agglomération (CG21 0694) jointes en annexe à ce rapport (voir Annexe 1).

Communications annonçant la tenue de la consultation publique

Dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé, le 22 décembre 2021, dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le site internet de la Ville. L'avis précisait les dates des séances des assemblées publiques de cette Commission ainsi que les modalités de participation du public.

Conformément aux consignes sanitaires en vigueur en contexte de pandémie, l'étude publique du budget 2022 et du PDI 2022-2031 a été planifiée exclusivement en visioconférence et webdiffusée en direct sur le site des commissions permanentes à l'adresse ville.montreal.qc.ca/etudebudget2022. C'est également sur cette page web que le public était invité à consulter l'ensemble des documents budgétaires préparés par les services municipaux, à partir de la journée du dépôt de ceux-ci au conseil municipal et au conseil d'agglomération, le 22 décembre 2021.

Dans le but de joindre un grand nombre de personnes pouvant être intéressées par la gestion financière de la Ville, l'ensemble des mairies d'arrondissement, des conseillères et conseillers de la Ville et d'arrondissement, des directrices et directeurs d'arrondissement ainsi que des directrices générales et directeurs généraux des villes liées ont été informés et invités à participer aux assemblées virtuelles.

De plus, environ 800 personnes ou groupes abonnés à l'infolettre des commissions du conseil ont été informés de la tenue de cette discussion publique. Diverses publications annonçant les présentations des services municipaux spécifiques à chaque séance publique ainsi que l'assemblée publique d'adoption des recommandations de la Commission ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes. Enfin, toute la documentation et les informations relatives à cette étude publique ont été rendues disponibles sur le site web des commissions permanentes à ville.montreal.qc.ca/etudebudget2022. Un communiqué de presse a également été diffusé à l'ensemble des médias le 22 décembre 2021.

Déroulement de la consultation publique

L'étude publique des prévisions budgétaires 2022 et du PDI 2022-2031 de l'ensemble des services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal, ainsi que de la STM, s'est déroulée du 6 au 14 janvier 2022, selon le calendrier présenté aux pages 4 et 5 de ce rapport.

La Commission a procédé à l'étude des budgets de fonctionnement et, le cas échéant, des PDI des services au cours de la même présentation. Au terme de chacune de ces présentations, une période était réservée aux questions et commentaires du public, puis une autre aux questions et commentaires des membres de la Commission.

Réunis en sessions de travail les 14, 17, 18 et 19 janvier 2022, les membres ont élaboré des recommandations, qui ont été présentées et adoptées en séance publique le 19 janvier 2022, mettant ainsi fin aux travaux de cette Commission.

Le présent document ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à cette étude publique peuvent être consultés à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/etudebudget2022.

Participation citoyenne

Afin de permettre la participation du public à l'étude du budget et malgré l'impossibilité d'accueillir les personnes intéressées à l'hôtel de ville, des formulaires web ont été mis à la disposition des citoyennes et citoyens sur le site des commissions permanentes à ville.montreal.qc.ca/etudebudget2022. Les personnes qui souhaitaient poser une question aux services municipaux ou exprimer un commentaire relativement à leurs prévisions budgétaires étaient invitées à remplir ces formulaires.

Les questions et commentaires recueillis pour chacune des séances ont été lus par le président de la Commission, qui invitait ensuite les représentantes et représentants de la Ville à y répondre. Le formulaire devait être rempli pour chaque service municipal que la personne intéressée souhaitait interroger. De manière générale, une seule question par personne a été lue. En respect du calendrier des travaux de la Commission, un maximum de deux questions par personne pouvaient être prises en compte et un maximum de trois questions portant sur le même sujet a été considéré lors de chacune des séances. La Commission s'est réservée le droit d'ignorer les questions qui ne respectaient pas le décorum ou n'ayant aucun lien avec le budget ou les activités des services alors à l'étude.

Il est à noter que les mêmes modalités de participation du public ont été retenues pour la séance virtuelle d'adoption des recommandations de la Commission, tenue le 19 janvier 2022.

2- LE CONTENU DU RAPPORT

Étant donné les délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 19 janvier 2022, conformément à l'article 33, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et à l'article 39, alinéa 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024).

Les assemblées publiques virtuelles se sont déroulées selon le calendrier suivant :

Calendrier des séances d'étude publique de la Commission¹

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
6 janvier	13 h 30	Budget général de fonctionnement 2022 et PDI 2022-2031 - présentation générale Direction générale Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle <i>Ombudsman de Montréal</i> <i>OCPM</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i>
	19 h 00	Service de police de la Ville de Montréal Service des finances
7 janvier	13 h 30	Service de sécurité incendie de Montréal Service des affaires juridiques
10 janvier	9 h 30	Service de l'eau Commission des services électriques
	13 h 30	Service de l'urbanisme et de la mobilité Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports <i>Agence de mobilité durable</i> <i>Bureau du taxi de Montréal</i>
	19 h 00	Service des infrastructures du réseau routier

¹ Les budgets des services, organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentations.

11 janvier	9 h 30	Service des technologies de l'information Service de l'expérience citoyenne et des communications Service de la concertation des arrondissements
	13 h 30	Service des ressources humaines Société du parc Jean-Drapeau <i>Commission de la fonction publique</i>
12 janvier	13 h 30	Service de l'environnement Espace pour la vie
	19 h 00	Service de l'habitation Service du développement économique <i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i> <i>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Corporation d'Anjou 80</i>
13 janvier	9 h 30	Service de la diversité et de l'inclusion sociale Service de la culture <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i>
	13 h 30	Service de la gestion et de la planification immobilière Service de l'évaluation foncière Service du greffe
	19 h 00	Service du matériel roulant et des ateliers Service de l'approvisionnement
14 janvier	9 h 30	Société de transport de Montréal
14 janvier	13 h 00	Séance à huis clos - élaboration des recommandations
17 janvier	9 h 00	Séance à huis clos - élaboration des recommandations
18 janvier	9 h 00	Séance à huis clos - élaboration des recommandations
19 janvier	9 h 00	Séance à huis clos - élaboration des recommandations
19 janvier	14 h 00	Séance publique d'adoption des recommandations

3- LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de l'étude publique du budget 2022 et du PDI 2022-2031, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux, les organismes et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration, particulièrement essentielle à la réalisation de cette étude s'étant déroulée en virtuel. La Commission salue également la participation des citoyennes et citoyens qui ont pris le temps de lui transmettre leurs questions, commentaires ou avis.

La Commission formule les recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

1. Budget 2022 et PDI 2022-2031 de la Ville de Montréal et des organismes relevant de son cadre financier et processus budgétaire

CONSIDÉRANT l'adaptation continue des unités d'affaires, en des circonstances toutes aussi particulières qu'inhabituelles consécutives à la pandémie de la Covid-19, et ce, dans un contexte de contraintes budgétaires;

CONSIDÉRANT l'évolution économique, laquelle est tributaire de l'évolution de la situation sanitaire;

CONSIDÉRANT le contexte d'incertitude économique attribué, entre autres, aux rebonds épidémiques de la Covid-19, de ses effets sur les prévisions budgétaires et les finances publiques et la nécessité de faire preuve de prudence;

CONSIDÉRANT la responsabilité dans l'affectation des ressources et la nécessaire rigueur de resserrer les dépenses et de fournir une prestation de service de qualité à la population montréalaise;

CONSIDÉRANT les défis structurels de la Ville à plus long terme tels que la pérennité des infrastructures, la transition écologique et le soutien aux populations les plus vulnérables.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Adopter les budgets de fonctionnement de 2022 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposés.
- R-2.** Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2022-2031 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposées.

2. Processus budgétaire - confection et présentation des prévisions budgétaires dans le cadre de l'étude du budget de la Commission

CONSIDÉRANT le déséquilibre budgétaire structurel croissant résultant d'une croissance des dépenses plus rapide que celle des revenus;

CONSIDÉRANT l'importance d'établir des projections budgétaires en phase avec les résultats réels des années passées récentes afin d'éviter les sous-estimations et surestimations des dépenses (p.ex. SPVM) et revenus (p.ex. amendes et pénalités) année après année;

CONSIDÉRANT la façon indifférenciée de la présentation des coûts liés à la gestion courante et ceux liés à la pandémie dans les bilans et prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT l'engagement exprimé par la présidente du comité exécutif de diversifier les sources de revenus en mobilisant, entre autres, l'expertise de diverses ressources en matière de fiscalité municipale dans le cadre d'une grande rencontre en 2022 sur la fiscalité et la diversification des sources de revenus pour faire faces aux défis budgétaires à court et long terme;

CONSIDÉRANT le besoin d'investissements importants dans les prochaines années dans le cadre du programme décennal d'immobilisation, entre autres, dans les Services de l'eau, de l'habitation, du matériel roulant et ateliers (SMRA) et la Société de transport de Montréal (STM);

CONSIDÉRANT l'examen public du bilan et des perspectives budgétaires et d'investissements du PDI, lequel constitue un processus de transparence et de reddition de compte annuel indispensable à la bonne gestion des finances publiques et représente un outil pédagogique et de communication essentiel pour informer la population en regard des orientations de la Ville.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-3.** Poursuivre l'optimisation des dépenses de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) en ne ménageant aucun effort pour offrir un service de qualité.
- R-4.** Appuyer l'initiative d'organiser, dès cette année, un sommet sur la fiscalité municipale et la diversification des revenus pour explorer diverses modalités innovantes, justes et équitables en vue d'un élargissement de l'assiette fiscale de la Ville.

Prospecter, dans une perspective d'optimisation des recettes, un pourcentage minimal des revenus provenant de nouvelles sources diversifiées en fonction des principes écofiscaux.

- R-5.** Développer une stratégie afin d'assurer que la Ville ait la disponibilité financière nécessaire pour investir suffisamment, dans le cadre de son PDI, dans le maintien et le développement d'infrastructures prioritaires.
- R-6.** Tenir compte des coûts récurrents et réels des budgets des années précédentes pour établir les projections budgétaires de l'année suivante.
- R-7.** Présenter les dépenses municipales et d'agglomération associées aux mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 dans les bilans financiers de manière à les différencier de celles des activités courantes, en vue d'assurer l'équilibre budgétaire.
- R-8.** Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale afin de travailler avec le Service des finances pour doter la Ville d'un budget sensible au genre, dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), et de mettre en oeuvre des mesures en ce sens dès 2022 :
- lors des consultations prébudgétaires;
 - lors de la confection du budget de fonctionnement 2023 et du PDI 2023-2032;
 - et lors des prochaines présentations des services à la CFA.
- R-9.** Intégrer un budget carbone lors de l'élaboration des prochains budgets de fonctionnement et du PDI des services et le présenter lors des exercices d'étude publique du budget ultérieurs.
- R-10.** Détailler, dans les présentations des budgets de fonctionnement et du PDI, les compétences partagées avec les gouvernements supérieurs pour clarifier la marge de manœuvre dont dispose la Ville.
- R-11.** Recevoir dans les temps demandés les présentations budgétaires et du PDI de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.

3. Inclusion et équité

CONSIDÉRANT que la pandémie a exacerbé les enjeux sociaux de pauvreté et d'exclusion sociale à Montréal et que la relance sociale de la Ville va exiger des efforts majeurs et soutenus pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'équité et l'inclusion sont au cœur des actions et des engagements de la Ville de Montréal, notamment avec son plan d'action Solidarité, équité et inclusion 2021-2025;

CONSIDÉRANT le Chantier en accessibilité universelle 2020-2024 de la Ville de Montréal visant une métamorphose des processus et pratiques municipales en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre les discriminations et sa volonté de rendre ses services, programmations et aménagements plus inclusifs pour les groupes vulnérables, sous-représentés ou pouvant faire l'objet d'exclusion par l'intégration systémique et transversale de l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-12.** Poursuivre les efforts permettant d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et la prise en compte des meilleures pratiques en accessibilité universelle dans la planification des projets et l'offre de services de l'ensemble des unités municipales.
- R-13.** Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière de sécurité urbaine, de prévention de la violence commise et subie par les jeunes et d'itinérance.
- R-14.** Entreprendre, conformément à la Politique montréalaise pour l'action communautaire, adoptée en 2021, des travaux pour viser une harmonisation et une équité des programmes municipaux de financement des organismes communautaires, qui sont ses partenaires, ainsi que la mise en place de processus qui respectent les pratiques du milieu communautaire.
- R-15.** Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec dans l'objectif de rehausser significativement l'Entente Ville-MTESS qui vient à échéance en 2023.

CONSIDÉRANT la réalisation en cours de chantiers entre les arrondissements et la SDIS visant à redéfinir les modalités de traitement des enjeux sociaux;

CONSIDÉRANT le dépôt à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal de recommandations pour assurer un financement adéquat des organismes communautaires.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-16.** Assurer la mise en place d'un plan qui permettra de rétablir un équilibre dans le financement des organismes communautaires désavantagés.

4. Transition écologique

CONSIDÉRANT la volonté d'atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 tel qu'édicté dans le Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal par 46 mesures visant, entre autres, la mobilisation de la population montréalaise pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, l'accélération de l'adoption de modes de transport actifs et durables et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Montréal dans son Plan directeur de l'agglomération de Montréal de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 à l'égard

de trois priorités pour atteindre l'objectif zéro déchet en 2030, soit : la réduction à la source; le détournement des matières organiques de l'élimination et la mobilisation des parties prenantes;

CONSIDÉRANT que le principe d'écofiscalité est une mesure incitative pour encourager et développer des comportements écologiques vertueux et représente un moyen d'identifier des revenus nécessaires pour couvrir les dépenses associées à l'octroi de certains services;

CONSIDÉRANT que la Ville paie des sommes considérables aux centres de tri afin de couvrir leurs frais d'opération;

CONSIDÉRANT l'élargissement, en 2022, de la consigne pour les bouteilles en verre qui représente une opportunité d'apporter des changements structurels;

CONSIDÉRANT les graves problèmes de performance de la machinerie de tri (pour le centre de Lachine) qui contamine les ballots de papier;

CONSIDÉRANT la difficulté des centres de tri à produire une qualité acceptable de papier recyclé comme extrant.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-17.** En appui aux arrondissements, renforcer le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville (11-018), afin que les nouvelles constructions soient plus performantes sur le plan énergétique et en matière de gestion des matières résiduelles.
- R-18.** Encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri et à mettre en place des mesures visant à minimiser l'impact des contaminants pour le papier (verre, plastique souple, etc.), afin de réduire les investissements de fonds publics nécessaires à leurs opérations et d'assurer le respect de l'environnement.
- R-19.** Présenter, dans les faits saillants de la documentation budgétaire, les programmes et initiatives réalisés sur le territoire qui visent la réduction à la source, autant au Service de l'eau que celui de l'environnement, qui ont eu des effets positifs significatifs, notamment sur les coûts associés.

5. Espaces de bureau et locaux commerciaux vacants : miser sur l'occupation transitoire et diversifier les usages

CONSIDÉRANT la tendance au décroisement des espaces de travail amorcée avec les espaces de cotravail avant la pandémie et sa généralisation avec les restrictions sanitaires en place depuis mars 2020;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-20. Soutenir l'occupation transitoire de locaux commerciaux et espaces de bureaux désertés en raison du télétravail consécutif à la pandémie, notamment à des fins communautaires, culturelles et de logement.

6. Finances - préservation du patrimoine bâti montréalais

CONSIDÉRANT l'importance de préserver et de mettre en valeur la richesse collective que représente le patrimoine bâti montréalais;

CONSIDÉRANT les investissements considérables que représentent les travaux de maintien et de restauration des composantes architecturales d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, dû à la rareté de la main d'œuvre spécialisée requise pour ce type de travaux et à l'utilisation de matériaux nobles;

CONSIDÉRANT les limites d'admissibilité et de couverture des programmes de subvention existants.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-21. Mettre en place, à l'instar d'autres villes canadiennes et américaines, des mesures fiscales afin d'inciter les propriétaires d'un bâtiment cité ou figurant sur la liste des «Témoins architecturaux significatifs» d'un arrondissement à réaliser des travaux de restauration, de rénovation ou d'entretien.

7. Grands parcs, Mont-Royal, sports et loisirs

CONSIDÉRANT l'iniquité territoriale sur le plan de l'offre en infrastructures récréo-sportives répondant aux besoins tant du grand public que des athlètes en développement;

CONSIDÉRANT la capacité limitée de la Ville à financer de nouveaux équipements de ce type;

CONSIDÉRANT que le projet citoyen pour un anneau de patinage quatre saisons sur le site du parc et de la station de métro Angrignon est en travail par la Direction des sports depuis 2014, et qu'il pourrait maintenant se voir reporté à la deuxième moitié du PDI 2022-2031.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-22. Poursuivre ses représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs visant le financement de cette infrastructure structurante et afin d'en devancer la réalisation.

CONSIDÉRANT les analyses de la qualité des cours d'eau par le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) dont les résultats des prélèvements sont publiés en ligne et cartographiés;

CONSIDÉRANT que la nage en eau libre est une activité accessible à l'ensemble des Montréalais-es;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise en valeur des berges et l'insularité de Montréal.

La Commission recommande à l'Administration de :

R-23. Développer une expertise interne afin de faciliter le processus d'accès à l'eau et établir des partenariats avec les autres paliers gouvernementaux afin de réaliser ces projets.

8. Eau

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal a émis un plan d'action renouvelé d'élimination des entrées de services de plomb d'ici 2032, sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la portion privée de l'entrée d'eau est désormais obligatoire, aux frais des propriétaires montréalais et admissibles au programme de subvention RénoPlex de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que le remplacement de la portion publique de l'entrée d'eau en plomb relève de la responsabilité de la Ville et la partie privée de celle du propriétaire;

CONSIDÉRANT que lorsqu'elle planifie des travaux de remplacement des entrées d'eau en plomb sur le domaine public, la Ville s'engage également à remplacer la portion privative en même temps, et ce, aux frais des propriétaires;

CONSIDÉRANT la désuétude des infrastructures hydrique - réseaux d'aqueduc et d'égout - et l'impérieuse nécessité de leur modernisation;

CONSIDÉRANT que malgré les investissements massifs dans le maintien, le rattrapage et le renouvellement des infrastructures, évalués à près de 400 millions \$ par année (budget), la Ville peine à combler le déficit d'investissements du passé;

CONSIDÉRANT les coûts financiers, environnementaux et de santé publique associés à leur détérioration et les investissements massifs se chiffrant à près de 5,1 milliards (PDI) \$;

CONSIDÉRANT que la population montréalaise est peu consciente du réel coût des opérations liées à l'eau, l'aqueduc et les égouts, mais devra assumer au rythme actuel près de 75% des dépenses;

CONSIDÉRANT que les investissements municipaux et gouvernementaux en 2020 de 380 millions \$ n'ont couvert que 66% des besoins d'investissement moyens pour le maintien et le rattrapage des infrastructures prévues entre 2021-2030, lequel se chiffrent à 575 millions \$;

CONSIDÉRANT l'insuffisance des programmes de subvention gouvernementale compte tenu de l'ampleur des besoins en maintien, rattrapage et renouvellement des infrastructures, principalement en raison des priorités gouvernementales déterminées en faveur de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-24.** Poursuivre et accélérer le dépistage et le remplacement des entrées de services de plomb et mieux communiquer les changements à la population.
- R-25.** Démontrer la compétitivité des prix des travaux de remplacement des entrées de service en plomb réalisés par les entrepreneurs pour le compte de la Ville et qui sont aux frais des propriétaires montréalais, mais également pour les coûts de tous travaux qui sont effectués sur recommandation de la Ville et doivent être assumés par les propriétaires.
- R-26.** Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin de demander un soutien financier substantiel, sous forme de subvention, au maintien et remplacement des infrastructures des eaux de la Ville pour assurer la pérennité de ses infrastructures.
- R-27.** Développer une stratégie d'investissement pour assurer le maintien et le rattrapage des infrastructures d'eau jusqu'à 2030 minimalement.

9. Service de police de la Ville de Montréal

CONSIDÉRANT que la part du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal s'élève à près de trois quarts de milliard de dollars pour 2022 et que les activités liées à la sécurité publique représentent 17.7% - SPVM et Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) confondu - des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT les écarts majeurs identifiés année après année entre les prévisions budgétaires du SPVM et son budget réel et l'augmentation constante de ses dépenses;

CONSIDÉRANT les dépassements récurrents du budget de rémunération du temps supplémentaire des effectifs policiers et civils;

CONSIDÉRANT que des tâches administratives effectuées par le personnel policier pourraient être affectées à des employé-es civils-es;

CONSIDÉRANT la volonté annoncée du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de contenir les coûts et d'entreprendre une réflexion sur un nouveau modèle efficient et efficace pour assurer la sécurité de la population de l'ensemble du territoire de Montréal;

CONSIDÉRANT que le nombre de policiers par 100 000 habitants à Montréal est de plus de 20% que la médiane des villes de Toronto, Calgary et Winnipeg depuis 2017;

CONSIDÉRANT que le nombre de civils travaillant pour les services policiers de Toronto, Calgary et Winnipeg par 100 000 habitants est d'au moins 30% plus important qu'à Montréal et que l'utilisation de civils pourrait permettre des gains d'efficacité.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-28.** Respecter les limites du budget du SPVM et optimiser ses ressources et ses coûts d'opération afin d'assurer un service de police de proximité, un temps de réponse équivalent et un service équitable pour l'ensemble des Montréalais-es de l'agglomération.
- R-29.** Explorer de nouvelles avenues permettant à des employés civils de faire davantage de tâches administratives afin de permettre aux effectifs policiers de se concentrer sur leurs missions premières soit les opérations policières.
- R-30.** Développer une stratégie de gestion des heures supplémentaires permettant de respecter les objectifs initialement déterminés.

10. Société de transport de Montréal

CONSIDÉRANT la complexité de la gouvernance métropolitaine en matière de transport collectif et la responsabilité de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) de promouvoir le transport en commun dans le Grand Montréal et veiller à sa planification, son organisation et son financement;

CONSIDÉRANT la désaffection persistante des usagers du transport en commun dont l'achalandage était remonté, avant l'imposition des nouvelles restrictions dues au variant Omicron, à 59 % de la fréquentation pré-pandémique;

CONSIDÉRANT l'absence d'éclosion au cours des deux dernières années marquées par la Covid-19;

CONSIDÉRANT que le transport collectif est au cœur de la mobilité durable fondamentale au regard de la transition écologique;

CONSIDÉRANT l'annonce, en novembre 2021, d'une enveloppe budgétaire de 5 milliards de dollars du gouvernement du Québec consacrée à l'électrification du transport en commun;

CONSIDÉRANT la Stratégie d'électrification des transports 2021-2023 de la Ville de Montréal qui soutient des initiatives de décarbonisation, notamment des transports individuels, collectifs et de marchandises;

CONSIDÉRANT le déficit structurel et l'écart entre les dépenses et les recettes prévues au budget 2022 de la STM de 43 millions \$ qui restent à combler;

CONSIDÉRANT que la structure du financement du transport en commun n'a pas été révisée profondément depuis les 30 dernières années et la nécessité de l'adapter pour relever les défis actuels et à venir.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-31.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour réclamer un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport en commun aux côtés de l'ARTM afin d'augmenter de façon pérenne le financement dédié au transport en commun pour mettre un terme au déficit structurel et accroître la part modale.
- R-32.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il finance l'entièreté des coûts associés à l'électrification du réseau en vue d'atteindre les cibles qu'il a lui-même fixées. Également, afin de respecter les délais demandés, raccourcir les délais d'autorisation des subventions.
- R-33.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'octroyer les aides financières requises pour arrimer l'offre de transport adapté à Montréal aux demandes croissantes.
- R-34.** Travailler à un partenariat étroit et efficace entre l'ARTM, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la STM et clarifier les rôles respectifs de façon à promouvoir en haut lieu le transport en commun.
- R-35.** Analyser les scénarios permettant un partage plus équitable de la dette de la STM entre la ville de Montréal, l'ARTM et le gouvernement du Québec.
- R-36.** Réclamer de l'ARTM de faire un exercice de transparence et de pédagogie pour expliquer le processus du financement du transport en commun et intégrer une présentation du budget de l'ARTM dans le cadre des prochains exercices d'étude du budget de la Commission sur les finances et l'administration.
- R-37.** Recevoir dans les temps demandés les documents budgétaires et du PDI de la STM de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.

11. Habitation

CONSIDÉRANT la crise actuelle de l'habitation qui sévit à Montréal;

CONSIDÉRANT les besoins d'investissement majeurs pour la construction constante de logements abordables et sociaux et l'acquisition de terrains destinés à l'habitation;

CONSIDÉRANT que 405 logements de HLM sont actuellement barricadés ou impropres à l'habitation, que 13 000 unités sont en très mauvais état et qu'un minimum de 765 millions de dollars sur 5 ans est nécessaire pour remettre en état les unités vétustes;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville de permettre la construction de 60 000 logements abordables sur 10 ans, que cet objectif passera par l'achat de terrains d'une valeur de 800 millions \$ et que les modalités de financement doivent être développées avec les partenaires gouvernementaux.

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-38.** Réclamer aux partenaires gouvernementaux de débloquer les sommes suffisantes pour rénover le parc immobilier de HLM dans les plus brefs délais, pour financer convenablement la construction de logements sociaux et abordables.
- R-39.** Poursuivre les efforts afin de développer de nouveaux modèles de financement pour le logement social et abordable.

12. Service du matériel roulant et des ateliers

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer l'accès à des véhicules et équipements de qualité pour desservir les services municipaux et ainsi répondre aux besoins de la population montréalaise;

La Commission recommande à l'Administration de :

- R-40.** Travailler en continue à l'amélioration d'une gestion efficace et performante des besoins en équipement et œuvrer à l'équité entre arrondissements via les investissements du PDI du Service du matériel roulant et des ateliers pour faciliter l'accès à des équipements de qualité et en quantité.
- R-41.** Faciliter le partage d'équipement par le biais d'ententes locales de matériel roulant entre arrondissements.

Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 19 janvier 2022. MM. Desbois et DeSousa ont manifesté leur dissidence aux recommandations 1 et 2. MM. Bourelle et Bottausci ont exprimé leur dissidence sur l'ensemble des recommandations.

ANNEXE 1 : Mandat de la Commission



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée extraordinaire du mercredi 22 décembre 2021
Séance tenue le 22 décembre 2021

Résolution: CM21 1406

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.08
/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée extraordinaire du mercredi 22 décembre 2021
Séance tenue le 22 décembre 2021

Résolution: CG21 0694

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.14
/mt

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

ANNEXE 2 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal

Étude du budget 2022

Étude du Programme décennal
d'immobilisations (PDI) 2022-2031



Table des matières

RAPPORT MINORITAIRE - BUDGET 2022 - PDI 2022-2031

Introduction	1
Une dégradation rapide des finances de la Ville de Montréal	2
Une augmentation des dépenses constante et fulgurante	
Un budget troué comme un gruyère	
Un recours à l'endettement grandissant	
Des défis d'équilibre cachés sous le tapis	
Même constat à la Société des transports de Montréal	
Colmater les brèches, une à la fois	13
Utilisation de montants non récurrents	
Vers la fin des solutions d'urgence	
Réserve tronqué	
Aucun plan de sortie ?	19
L'exemple du paiement au comptant des immobilisations	
Le chantier de la fiscalité municipale	
Les impacts de la mauvaise gestion se font sentir en 2022	20
Incapacité à agir efficacement en santé publique	
Quoi de neuf pour la crise du logement?	
D'autres exemples	
Et Omicron dans tout ça?	
Conclusion	27

« Une nouvelle façon de faire de la politique. On n'a pas d'argent, mais on va essayer d'en trouver et si on en trouve, on va essayer de remplir nos promesses. »

- **Luc Ferrandez**, à propos du budget 2022 de la Ville de Montréal (*Puisqu'il faut se lever*, 98,5 FM, 10 janvier 2022)

INTRODUCTION

Il a été difficile pour les Montréalais d'avoir une idée claire des finances de la Ville de Montréal en 2021 tant ils ont été bombardés de discours contradictoires sur le sujet par l'administration Plante. Année électorale oblige, Projet Montréal n'a épargné aucun effort pour en brosser un portrait rose afin de pouvoir justifier les milliards en promesses électorales irréalistes que le parti a présentés aux Montréalais.

Pourtant, plusieurs signaux d'alarme entourant la gestion des finances par Projet Montréal ont résonné en 2021. En avril, il y a eu le dépôt des états financiers qui présentaient un surplus ingénieusement et artificiellement crée. En juin, le rapport de la Vérificatrice générale était très critique des méthodes employées par l'administration pour élaborer ses projections budgétaires. En août, les services de la Ville ont publié un cadre financier présentant un « défi budgétaire » (soit l'écart entre la croissance projetée des revenus et celle des dépenses) qui augmente année après année depuis l'arrivée de Projet Montréal. En 2022, cet écart atteint 311 M\$.

Parallèlement, l'administration de Projet Montréal a toujours eu un discours jovialiste quant aux finances de la Ville, niant leur précarité. C'est dans cet esprit qu'elle s'est permis de faire des promesses électorales qui avoisinaient 8 G\$.

Le budget 2022 est celui où la réalité reprend ses droits. L'administration Plante-Ollivier doit composer avec le laisser-aller du mandat précédent et la difficulté de boucler un budget équilibré est de plus en plus perceptible. Après avoir dépensé sans compter durant quatre ans, on passe à une gestion improvisée sans plan à moyen ou à long terme.

C'est dans le contexte des quatre derniers budgets que celui de 2022 doit être analysé. Après des années de mauvaise gestion, d'explosion des dépenses et d'un manque de prudence de la part de l'administration, on remarque en 2022 que le bateau prend l'eau. L'administration avait, jusqu'à récemment, été capable de colmater les brèches dans la coque à l'aide de montants non récurrents provenant soit du gouvernement du Québec, soit des réserves de la Ville de Montréal. Or, force est de constater qu'aujourd'hui, l'administration n'est plus en mesure de répondre aux nombreuses crises qui secouent Montréal comme celles du logement, de la sécurité publique ou de la COVID-19.

Inutile de préciser qu'elle n'est pas non plus en mesure de remplir ses promesses électorales présentées à la population il y a moins de trois mois.

UNE DÉGRADATION RAPIDE DES FINANCES DE LA VILLE

Le budget 2022 est le résultat de plusieurs années de laisser-aller. En quatre ans, nous avons vu la situation financière de Montréal se dégrader et ce cinquième budget est intrinsèquement lié à la gestion déficiente du tandem Plante-Dorais durant le premier mandat, entièrement responsable du manque de marge de manœuvre que l'on retrouve aujourd'hui. Projet Montréal n'a jamais géré les finances de la Ville dans une perspective de long terme ni dans une perspective de prudence face aux imprévus.

Une augmentation des dépenses constante et fulgurante

Ensemble Montréal a largement décrié l'augmentation des dépenses dès le premier budget de l'administration. Une augmentation des dépenses peut être acceptable si les revenus récurrents sont en mesure de les payer. À l'inverse, il est très problématique que les dépenses récurrentes augmentent plus rapidement que les revenus récurrents. Forcément, on utilise alors le recours à l'endettement ou encore on puise dans les réserves.

L'administration présente cette année un budget de 6,46 G\$ **en hausse de 4,7 %** par rapport au dernier exercice. **Ramené sur 5 ans, il s'agit d'une augmentation de 24 %, soit 1,26 G\$.**

Augmentation des dépenses sous Projet Montréal

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	5,2	5,47	5,7	6,17	6,17	6,46
Augmentation (%)		5,1	4,3	8,2	0	4,7

Rappelons que l'augmentation nulle de 2021 est le résultat d'un sabrage dans le paiement au comptant des immobilisations (PCI). Bien qu'il soit comptabilisé comme une dépense dans le budget de fonctionnement, le paiement au comptant est en fait un vase communicant avec le recours à l'emprunt pour payer les immobilisations. Un dollar de plus au paiement au comptant est un dollar de moins à la dette.

Le tableau suivant réfère à l'augmentation des dépenses une fois le PCI retranché. On remarque que cette augmentation est constante et fulgurante sous Projet Montréal. Le budget de 2022 n'y fait pas exception. Elle dépasse la capacité de payer des Montréalais.

Augmentation des dépenses du budget de fonctionnement (BF) excluant le paiement au comptant (PCI). En milliers \$

Année	Dépenses du BF	PCI	Dépenses moins le PCI	Augmentation des dépenses de services (%)
2017	5 201 683,9	321 401,2	4 880 282,7	
2018	5 472 183,3	361 584,1	5 110 599,2	4,7
2019	5 705 053,3	441 611,2	5 263 442,1	3,0
2020	6 127 964,7	631 618,8	5 496 345,9	4,4
2021	6 166 498,7	394 638,0	5 771 860,7	5,0
2022	6 457 509,7	399 318,2	6 058 191,5	5,0

Les Montréalais qui ne voient pas la quantité ou la qualité de leurs services municipaux augmenter malgré ces dépenses sont en droit de se demander où va leur argent.

Le budget 2022 fait encore une fois exploser la rémunération globale avec l'embauche de 417 nouveaux employés, portant maintenant le nombre de ces derniers à **1 761 depuis l'arrivée de Projet Montréal.**

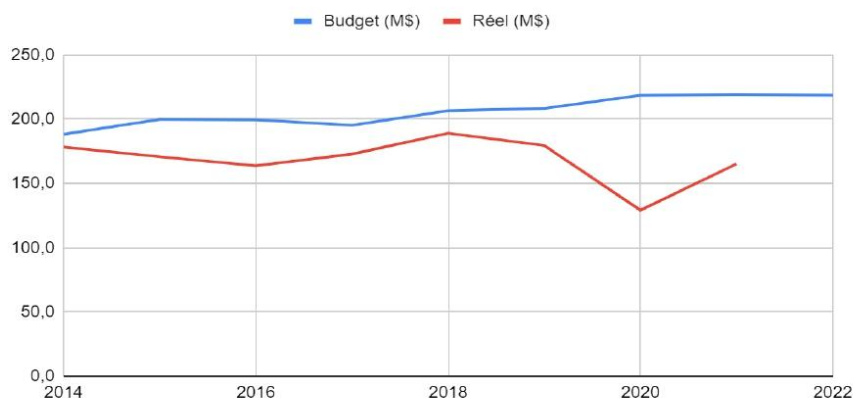
Certes, il existe une augmentation naturelle des dépenses de la Ville reliée entre autres à l'inflation et aux conventions collectives, mais Projet Montréal a perdu le contrôle de cette augmentation et poursuit dans la même voie, année après année.

Un budget troué comme un gruyère

La loi ne permet pas à la Ville de Montréal d'engendrer un déficit. Il n'y a donc rien d'exceptionnel dans le fait que le budget déposé soit « équilibré ». Celui-ci n'est équilibré qu'en théorie. Un examen approfondi de l'ensemble des revenus et des dépenses montre plutôt que Projet Montréal a équilibré son budget en sous-estimant des dépenses évidentes et en surévaluant des revenus. Il en résulte un budget irréaliste parsemé de trous, comme dans un gruyère.

Dans la colonne des revenus, il y a une surévaluation provenant des amendes et des pénalités. Cette surévaluation est systématique. L'administration Plante-Ollivier estime à 218 M\$ les revenus provenant des **amendes et pénalités** alors qu'ils n'ont jamais atteint ce niveau. De plus, en janvier 2021, nous étions toujours dans la crise sanitaire de la COVID-19, ce qui rend encore plus improbable l'atteinte de ces sommes. **Il en résulte un « trou » de 50 M\$ dans les revenus.**

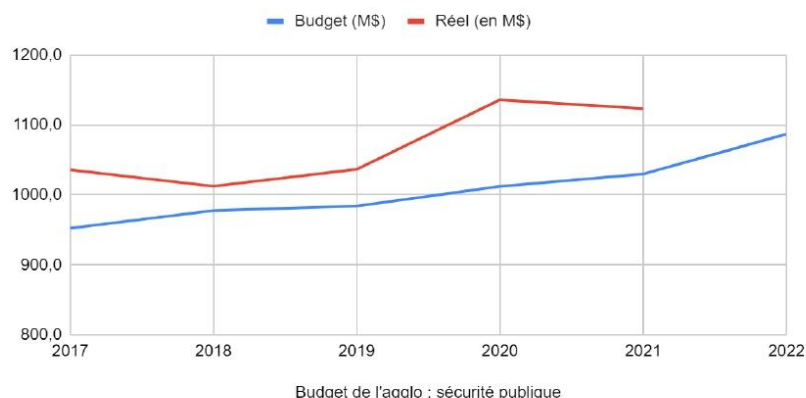
Revenus des amendes et des pénalités à la Ville de Montréal de 2014 à 2022 (comparaison budget/réel)



Du côté des dépenses, on observe le phénomène inverse. Plusieurs postes budgétaires sont délibérément sous-estimés dans le but d'équilibrer le budget et de remettre les décisions difficiles à plus tard. Le plus évident est certainement celui de la **sécurité publique**, où les dépenses sont encore une fois sous-estimées année après année, contribuant fortement au déficit de l'agglomération. Cette année n'y fait pas exception.

Bien que les journaux aient beaucoup fait mention de l'augmentation du budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le contexte du débat entourant le définancement, la réalité est que l'administration a prévu un budget plus faible en sécurité publique que ce qu'elle a dépensé l'année dernière. **Il y a en effet un écart de 36 M\$.** Pourtant, rien ne laisse présager une diminution des besoins en sécurité publique dans l'année à venir.

Charge de fonctionnement en sécurité publique de 2017 à 2022 (comparaison budget/réel)



On observe ce phénomène à moins grande échelle dans d'autres postes budgétaires comme celui des **Grands parcs, du Mont-Royal et des sports**, où la moyenne des dépenses annuelles depuis 2017 est de 55 M\$ alors qu'on ne retrouve que 42 M\$ dans le budget 2022. **Un « trou » de 11 M\$.**

Le Service de l'eau subit le même type de phénomène. Une observation sur trois ans de son financement démontre qu'il est toujours sous-estimé par rapport aux dépenses réelles. L'écart entre le budget et les dépenses réelles était de 13,7 M\$ en 2019, de 12 M\$ en 2020 et de 23 M\$ en 2021. En 2022, l'administration a estimé les dépenses d'eau à 290 M\$, soit **7 M\$ de moins que les dépenses réelles de 2021**. Est-ce que l'administration prévoit une réduction des dépenses en eau pour 2022? Nous en doutons fortement.

Une évaluation sommaire des trous facilement identifiables dans le budget 2022 souligne un défi de 104 M\$ auquel sera inévitablement confrontée l'administration.

Manque à gagner suite à de mauvaises estimations (M\$)

50 Amendes et pénalités

36 Sécurité publique

11 Grands parcs

7 Eau

104 Total

Cette technique est utilisée par Projet Montréal dans le but de présenter publiquement un budget équilibré tout en repoussant à plus tard le véritable exercice de budgétisation. L'administration espère ainsi que des ajustements seront possibles au courant de l'année, notamment par de plus grands revenus que prévu provenant des droits de mutation, d'une

utilisation plus grande que prévu des réserves ou encore d'un plus faible paiement au comptant des immobilisations que prévu.

Amendement de l'Opposition officielle

Ces méthodes ont atteint leur limite et ne constituent pas de bonnes pratiques de gestion. La Vérificatrice générale (VG) a été très critique de la manière dont la Ville élaborait ses hypothèses budgétaires qui permettent ce type de mauvaises pratiques. C'est d'ailleurs ce qui l'empêchait d'auditer un rapport financier préélectoral comme le font les autres paliers gouvernementaux.

Dans un but d'améliorer le processus démocratique, la connaissance des Montréalais à l'égard des finances municipales et d'amener la Ville à changer ses pratiques financières, l'Opposition officielle propose un amendement au budget demandant que les fonds nécessaires soient dès cette année versés au Bureau de la Vérificatrice générale en prévision de l'audit d'un rapport préélectoral.

En nous basant sur les 900 000\$ octroyés (et ensuite repris) à la VG en 2021 pour la même tâche, nous évaluons les besoins à 250 000\$ par année dès le budget 2022.

Il est proposé d'ajouter 250 000\$ au budget du Bureau de la Vérificatrice générale afin de lui permettre de réaliser à terme un audit du rapport préélectoral des finances publiques, et que l'administration prévoit cette somme de façon récurrente pour les années à venir.

Pour ce faire, il est proposé de puiser un montant de 250 000\$ supplémentaires à même le budget des dépenses de fonctionnement 2022 affectées aux services centraux de la Ville de Montréal, qui s'élèvent à 3 021,1 M\$, soit en imposant une contrainte budgétaire de 250 000\$ sur l'ensemble des services centraux, en excluant les arrondissements.

Un recours à l'endettement grandissant

Compte tenu que les revenus récurrents n'augmentent pas aussi rapidement que les dépenses récurrentes de la Ville de Montréal, **la stratégie principale de Projet Montréal a été d'endetter les Montréalais au-delà des bonnes pratiques de gestion.**

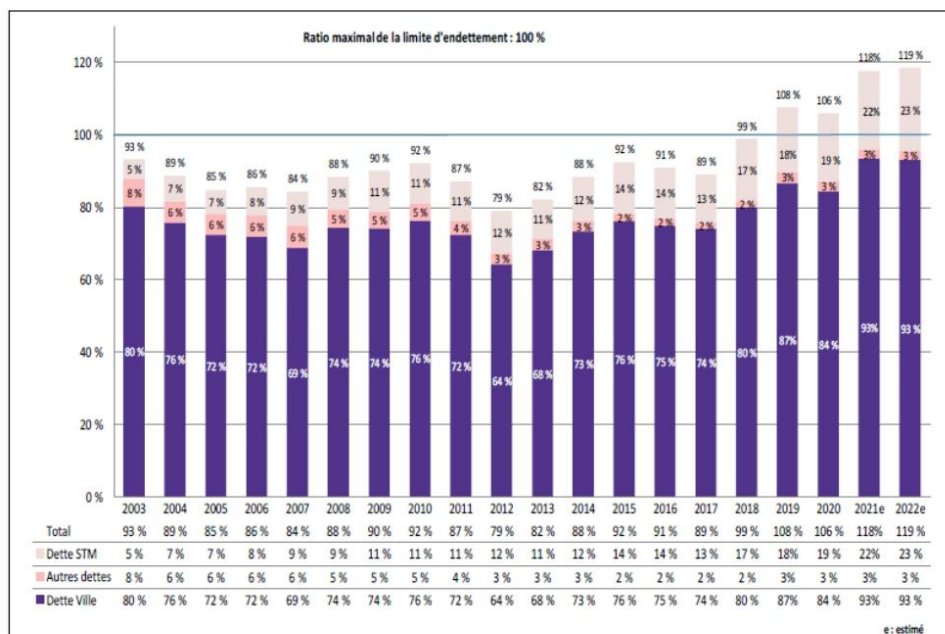
Le budget 2022 n'y fait pas exception puisque les prévisions portent à 119 % le ratio d'endettement. Pour une quatrième année consécutive, l'endettement de Montréal dépasse les revenus annuels de 19 %. Rappelons que la *Politique de gestion de la dette* identifie le maximum d'endettement à 100 % et qu'une dérogation jusqu'en 2027 a été votée par Projet Montréal afin de dépasser cette limite.

Soulignons aussi qu'en août 2021 l'agence Standard & Poor's a identifié 120 % comme le maximum possible du ratio d'endettement avant d'entrer dans un scénario de décote. Projet Montréal joue encore avec la limite.

Cela veut dire que le recours à l'emprunt n'est plus possible pour financer la réfection de nos infrastructures. Il s'agit d'une source de revenus épuisée.

Nous sommes loin de ce que Valérie Plante prétendait en campagne électorale, soit que la Ville avait « une capacité d'emprunt incroyable » quand elle s'est fait questionner sur la façon dont elle allait financer sa promesse de 800 M\$ d'achat de terrains pour la construction de logements abordables.

Évolution du ratio d'endettement de la Ville de Montréal



L'administration nous assure que le retour au ratio d'endettement de 100 % est prévu pour 2027, soit deux ans après la prochaine élection municipale de 2025. Or, ce n'est pas en 2022 que l'administration Plante-Ollivier a décidé de commencer le travail.

Ce n'est pas sans conséquence puisque le service de la dette, qui inclut les intérêts sur la dette notamment, a dépassé en 2021 la barre psychologique **d'un milliard de dollars** et continue de faire pression sur le budget. Le budget 2022 montre que le service de la dette poursuit son augmentation en dollars absolus. C'est d'autant plus grave que les intérêts payés par les contribuables continuent d'augmenter pour atteindre un record de 428 M\$. Près d'un demi-milliard d'argent perdu !

Tableau 44 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Service de la dette brute							
Frais de financement	389 789,0	397 165,8	400 983,1	396 696,4	418 553,7	423 395,7	428 707,4
Remboursement de la dette à long terme	463 853,6	473 755,5	495 960,9	534 848,0	567 376,3	575 045,3	603 454,0
Affectation – Remboursement de capital	27 098,6	32 683,8	46 028,5	3 217,9	64 792,4	64 792,4	67 573,8
Total – Service de la dette brute	880 741,2	903 605,1	942 972,5	934 762,3	1 050 722,4	1 063 233,4	1 099 735,2

Des défis d'équilibre cachés sous le tapis

Plus rarement abordés, les défis budgétaires apparaissent chaque année dans la présentation des consultations prébudgétaires. Un défi budgétaire est l'écart entre l'augmentation des dépenses et l'augmentation des revenus au départ du processus annuel d'élaboration du budget. Une fois ce défi identifié, il revient aux élus de faire des choix pour venir équilibrer le budget. Il s'agit d'une véritable difficulté. Plus le défi est grand, plus il sera difficile de boucler le budget.

Le tableau suivant détaille l'évolution du défi d'équilibre budgétaire au cours des dernières années. On remarque une situation alarmante entre 2010 et 2013 (Gérald Tremblay), une diminution du défi entre 2014 et 2017 (Denis Coderre) et un **retour à une croissance importante de ce défi (Valérie Plante)**. Pour l'exercice 2022, le défi était de 311 M\$¹.

(en millions de dollars)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Défi d'équilibre	(571,8)	(400,0)	(395,0)	(404,0)	(352,8)	(149,4)

(en millions de dollars)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Défi d'équilibre	(93,7)	(143,7)	(195,5)	(208,4)	(182,1)	(492,4)

La Ville a l'obligation par la loi de résorber annuellement ce défi, ce qu'elle a fait en utilisant les méthodes et stratégies nocives que nous avons présentées plus haut. Par contre, plutôt que de s'attaquer à ce défi d'équilibre comme l'avait fait l'administration qui la précédait, elle est plutôt responsable de l'avoir accru au niveau des années 2010 à 2013. En cinq processus budgétaires, elle n'a jamais cru bon d'avoir une stratégie de réduction de ce défi mettant à mal sa propre capacité à équilibrer son budget. Rappelons qu'en prévision du budget 2021, l'administration est même allée jusqu'à demander au gouvernement du Québec la permission de présenter un budget déficitaire (ce que le gouvernement a refusé).

L'administration Plante-Dorais est responsable de la situation financière précaire dans laquelle Montréal se trouve aujourd'hui. Projet Montréal a laissé la coque du bateau rouiller tranquillement sous nos yeux. Le budget 2022 n'est pas un changement de cap, il continue de repousser à plus tard les problèmes. Il présente une gestion à courte vue où le risque financier est très élevé. Un budget qui n'était pas prêt à faire face au variant Omicron notamment.

Mêmes constats à la Société de transport de Montréal

Cette même gestion inefficace a été appliquée à la Société de transport de Montréal (STM) avec les mêmes résultats. La gestion des finances de la STM, bien qu'instance paramunicipale, demeure une responsabilité de l'administration municipale : la présidence

¹ Cadre financier de la Ville de Montréal, août 2021.

est en effet nommée par l'administration municipale et c'est cette dernière qui est responsable des décisions du conseil d'administration. De plus, la dette de la STM est calculée à même celle de la Ville de Montréal. Elle est d'ailleurs en hausse depuis l'arrivée de Valérie Plante aux commandes depuis le budget 2018. Entre 2017 et 2022, le pourcentage de la dette de la Ville attribuable à la STM est passé de 13 % à 23 %. La mairesse prend des décisions politiques qui affectent les projets d'immobilisations et les services de l'ensemble du réseau de la STM.

La présentation de la STM à la Commission des finances et de l'administration montre que la situation financière est critique et qu'il existe un manque à gagner de 43 M\$ en 2022. Les dirigeants de la STM ajoutent que les coupures n'y changeront rien puisque celles-ci permettent d'éponger le déficit de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et non de la STM à proprement parler.

Le transporteur montréalais est donc condamné à trouver de nouvelles sources de revenus. Inévitablement, il se tournera vers la Ville de Montréal, elle aussi en situation financière critique, ou vers des gouvernements supérieurs. Les nouvelles sources de financement mentionnées nécessitent de puiser dans les poches des contribuables. Que ce soit par l'augmentation des tarifs, de la taxe sur l'essence, des taxes sur l'immatriculation, etc.

L'administration blâme le contexte pandémique pour expliquer le manque à gagner en raison de la baisse drastique de l'achalandage dans le transport collectif et, donc, une baisse des revenus tarifaires. Ces derniers comptaient pour environ le tiers des sources de revenus du transporteur avant le début de la pandémie. Or, plusieurs décisions passées issues de l'administration Plante ont fait pression sur les finances de la STM, et ce, bien avant le début de la pandémie.

L'achat des 300 nouveaux autobus, une promesse phare de la campagne électorale 2017 de Valérie Plante, s'est fait sans que la STM en ait les moyens. La commande de ces autobus, initialement prévue graduellement d'ici 2025, a été devancée par la mairesse Plante lors de son arrivée au pouvoir. Cette décision, irresponsable, a précipité des dépenses de plus de 800 M\$ par la STM. Les centres de transports devant être construits plus tôt que prévu et d'autres ont dû être agrandis afin d'accueillir tous ces bus dans un court délai. En somme, les coûts supplémentaires engendrés par cette décision sont de l'ordre de 170 M\$. Un 170 M\$ qui pèse lourd sur l'endettement de la STM.

Dans un contexte où la loi ne permet pas de faire des déficits, il est inacceptable que le budget de la STM présente un trou de 43 M\$ que les dirigeants prévoient combler au courant de l'année avec de nouveaux revenus non identifiés. Dans la réalité, il s'agit d'un budget déficitaire.

COLMATER LES BRÈCHES, UNE À LA FOIS

La situation financière telle que présentée est intenable. Est-ce qu'Ensemble Montréal ne fait que crier au loup chaque année ? Comment alors la Ville de Montréal peut arriver à éviter les déficits année après année ? On a déjà vu que le recours à la dette est l'une des principales stratégies de cette administration. Pourtant elle ne peut pas, et surtout, elle ne peut plus en constituer l'unique. La limite est atteinte.

La réponse à cette énigme se trouve donc dans l'utilisation de montants non récurrents. Plutôt que de financer les dépenses avec les revenus annuels et récurrents, l'administration de Projet Montréal équilibre ses budgets, soit au moyen de réserves qui s'épuisent, soit avec l'argent des autres. Quand la coque rouillée du bateau avait une fuite, elle était colmatée avec ce qu'elle trouvait. On pourrait comparer cela à un homme qui, chaque année, dépense plus que ses revenus annuels mais survit en puisant dans ses REÉR, en plus de demander de l'argent à sa conjointe. À terme, ce n'est pas viable.

Utilisation de montants non récurrents

Ce stratagème existe depuis au moins trois budgets à la Ville de Montréal. La manifestation la plus flagrante de cela est l'argent octroyé explicitement par le gouvernement du Québec pour boucler le budget. On se rappelle en effet du montant de 263 M\$ octroyé pour payer des frais de gestion de la COVID-19 en 2020 et 2021 (178 M\$ en 2021 et 85 M\$ en 2022). Or, on se souvient également qu'en 2019, le gouvernement avait déjà octroyé 150 M\$ pour augmenter le paiement au comptant de la Ville. **En bref, les trois derniers budgets ont été équilibrés par le gouvernement du Québec à la hauteur de 413 M\$.** C'est une véritable situation de dépendance financière qui amène inévitablement à une dépendance politique.

L'utilisation des réserves de la Ville, qui consistent en des montants qu'elle met de côté dans le but de faire face à des situations urgentes, reste la façon de faire la plus fréquente de cette administration. Ce sont des économies et elles ne sont pas éternelles. La composition des réserves est détaillée dans le tableau suivant :

Composition des réserves de la Ville

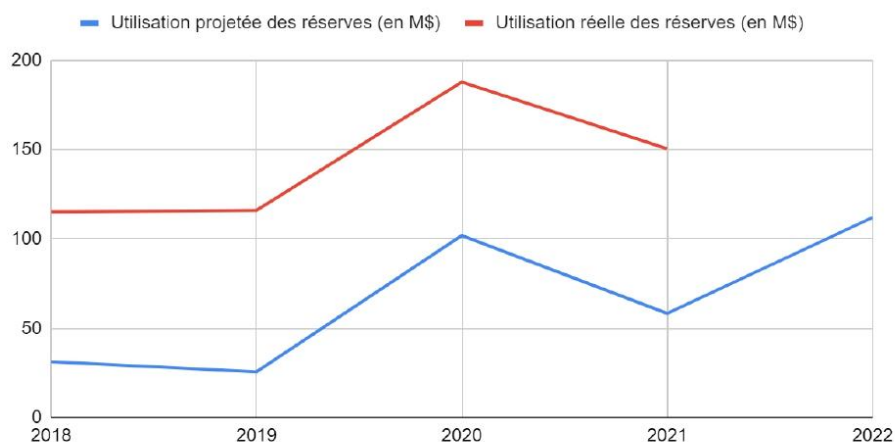
Surplus non affectés	Excédents des exercices budgétaires précédents. Ces montants ne sont pas associés à des dépenses prévisibles. C'est le bas de laine de la Ville de Montréal.
Surplus affectés	Excédents des exercices budgétaires précédents affectés à des dépenses prévisibles. Par exemple : l'argent mis de côté pour payer l'élection ou une subvention du gouvernement du Québec pour un projet spécifique pas encore dépensé.

Réserve - Eau	Il s'agit d'une réserve affectée pour les infrastructures de l'eau dans laquelle les services peuvent puiser. Elle peut servir au paiement au comptant.
Réserve - Voirie	Il s'agit d'une réserve affectée pour les infrastructures de la voirie dans laquelle les services peuvent puiser. Elle peut servir au paiement au comptant.
Réserve - Immobilisations	Une réserve qui sert au paiement au comptant des immobilisations en général.

Face aux problèmes d'équilibre budgétaire créés par la gestion de Projet Montréal, la stratégie de cette administration a été de colmater les trous de leurs budgets avec l'utilisation de ces réserves de manière toujours plus importante que prévu. Durant les quatre dernières années (2018-2021), **l'administration a en moyenne puisé 142,3 M\$ par année** dans les réserves affectées et non affectées de la Ville **alors qu'elle avait budgété une moyenne de 54,2 M\$ par année**, soit un écart moyen de 88 M\$.

En bref, Projet Montréal puise en moyenne chaque année 88 M\$ de plus que prévu dans ses réserves pour boucher les trous du budget. C'est un écart important et qui passe malgré tout sous le radar. En 2022, la ville compte utiliser 112 M\$ des réserves pour équilibrer le budget. Gageons encore que cette année, cette ponction des réserves sera plus grande que prévu.

Utilisation des réserves à la Ville de Montréal de 2018 à 2022 (comparaison budget/réel)



On ne peut s'empêcher d'être inquiets en voyant que le budget 2022 prévoit la plus grosse utilisation de surplus jamais connue à Montréal. Nous sommes d'autant plus préoccupés

que le budget 2022 présente pour la première fois une utilisation de la réserve d'immobilisations pour un montant de 172 M\$, une mesure « exceptionnelle » selon les termes des services lors de la Commission des finances et de l'administration. Cela est corroboré par les extraits du budget 2022 suivants :

Tableau 41 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2017	2018	2019	2020	2021	2021	2022
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	29 876,0	6 790,0	5 829,8	26 923,7	36 634,5	36 634,5	16 623,3
Financement à long terme – Autres	39 944,7	26 358,7	54 548,2	30 897,8	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	11 200,0	-	-	-	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	141 995,9	117 979,3	159 110,3	156 106,6	150 459,6	58 309,7	111 977,1
Excédent de fonctionnement – Aide gouvernementale COVID-19	-	-	-	-	178 500,0	178 500,0	-
Affectation des réserves - immobilisation	-	-	-	-	-	-	172 778,0
Affectation des réserves et des fonds	58,5	7 008,6	7 008,6	7 008,7	2 800,0	2 800,0	2 800,0
Total – Affectations de revenus	223 075,1	158 136,6	226 496,9	220 936,8	368 394,1	276 244,2	304 178,4

Affectation des réserves – immobilisations

Pour assurer le paiement au comptant des immobilisations en 2022, la Ville prévoit utiliser une partie des montants accumulés dans la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations.

En somme, la ville doit piocher 172 M\$ dans les sommes non utilisées durant les exercices antérieurs en vue de payer les immobilisations au comptant de 399 M\$ en 2021.

On observe le même phénomène pour la réserve - eau que celui impliquant les surplus non affectés et la réserve - immobilisations. Projet Montréal puise dans cette réserve allègrement jusqu'à l'épuiser complètement. Lors de sa présentation budgétaire, le Service de l'eau décrit la situation ainsi :

« Ces réserves ont servi à équilibrer le budget d'investissement au cours des dernières années et donc, maintenant, il y a très peu de réserves d'eau et les revenus de l'eau n'ont pas augmenté. »

Vers la fin des solutions d'urgence?

Si l'administration réussit à boucher les trous de son budget au courant de l'année en injectant toujours plus dans les montants non récurrents, qu'en sera-t-il de l'année 2022? Le recours au gouvernement du Québec pour une quatrième année consécutive est peu probable même si nous sommes en pleine crise liée au variant Omicron.

Une fin de non-recevoir au gouvernement du Québec?

Les services de la ville ont mentionné pendant les audiences de la commission des finances et de l'administration qu'ils sont encore en demande de financement avec le gouvernement pour des sommes reliées aux dépenses COVID-19, mais que celles-ci sont toujours en court. Ces discussions semblent avoir échoués jusqu'à maintenant. Aucune somme provenant du gouvernement du Québec pour y arriver n'a finalement été offerte en date d'aujourd'hui. Est-ce la fin de la charité du gouvernement? Dans tous les cas, il est

beaucoup plus sage pour une administration autonome de ne pas compter sur l'argent d'autrui.

Des réserves où on voit le fond

Les réserves ne sont pas des puits sans fond dans lesquels on peut puiser éternellement. Ensemble Montréal est très inquiet de l'état des réserves de la Ville après un cinquième budget de Projet Montréal. Les bonnes pratiques de gestion demandent que l'on maintienne un coussin suffisant. Avant l'arrivée de Projet Montréal, les surplus non affectés maintenaient un montant moyen de 200 M\$. Il est tout à fait justifiable de puiser dans les surplus quand ce coussin est maintenu. Or, la vitesse à laquelle s'épuisent les surplus non affectés et les différentes réserves est inquiétante.

Les documents budgétaires ne font pas état de l'argent présent dans les réserves de la Ville au moment de sa publication. Pour en avoir une idée, les Montréalais doivent normalement se référer aux états financiers publiés en avril. Le tableau suivant détaille la diminution des surplus non affectés au cours des années. Il resterait alors 72 M\$ (avant affectation) dans les surplus non affectés, desquels nous savons qu'un montant de 30 M\$ a été affecté au budget 2021. Des documents obtenus subséquemment confirment notre calcul. **Il ne reste que 42 M\$ dans les surplus non affectés de la ville au 31 décembre 2021.**

Sommaire des surplus accumulés et des réserves de l'administration municipale
Au 31 décembre 2020

	Conseil municipal			Conseil d'agglomération	2020	Total (en millions de dollars)			
	Ville	Arrondissements	Total			2019	2018	2017	2016
Surplus non affectés	211,3	93,8	305,1	(232,6)	72,5	246,6	215,8	235,6	201,4

Or, la Ville prévoit que les surplus de l'exercice financier cette année ne seront que de 41 M\$ (p.126 du budget). Généralement, une partie de ces surplus provient et doit retourner aux arrondissements (en 2020, il s'agissait de 93 M\$). La Ville aura très peu de capacité pour renflouer ses coffres. D'ailleurs en 2021, pas un dollar n'a été ajouté au surplus non affectés.

Quant aux autres réserves, on remarque qu'elles ne constituent pas des mines d'or. La réserve d'eau n'était que de 10,7 M\$ en date du 31 décembre 2020 et plutôt que d'y ajouter 13 M\$ en 2021 comme prévu, on y a puisé 5 M\$. Quant à la réserve d'immobilisations, elle était de 265 M\$ et on prévoit y prendre 172 M\$.

Excédent accumulé consolidé (au 31 décembre 2020)

	Conseil municipal			Conseil d'agglomération	2020	Total (en millions de dollars)			
	Ville	Arrondissements	Total			2019	2018	2017	2016

Réserves financières et fonds réservés								
Eau	0,1	0,1	10,6	10,7	27,5	35,4	58,4	115,5
Voirie	16,0	16,0	3,3	19,3	26,8	34,5	43,4	47,4
Immobilisations	1,8	1,8	263,2	265,0	375,5	0,2	40,3	0,0
Autres	0,2	9,4	9,6	0,7	10,3	10,7	12,5	12,9
								13,6

En clair, Projet Montréal dilapide les économies des Montréalais pour boucher les trous et les endettes. Avec le budget 2022, on termine vraisemblablement de puiser dans ce qu'il restait. Ces années passées, Projet Montréal a réparé les trous dans la coque du navire avec ce que l'on pouvait.

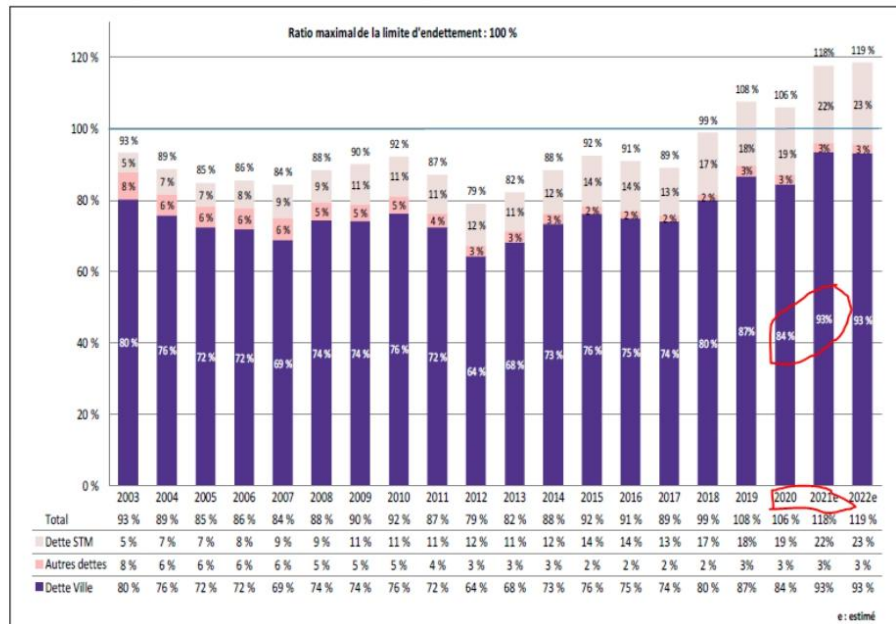
Que reste-t-il pour boucher les trous? Comment ferons-nous pour faire face à Omicron?

Réserve tronquée

Des documents fournis à la dernière journée de la Commission des finances fait plutôt état de 600 M\$ dans le fond d'immobilisation. Comment en un an, la ville peut-elle renflouer son fond d'immobilisations et passer de 265 M\$ à 600 M\$? C'est simple, la ville n'a pas utilisé l'argent prévu au paiement au comptant pour payer ses immobilisations en 2021 ce qui a gonflé artificiellement l'encaisse de ce fond. Zéro dollars ont été alloués pour payer les immobilisations en 2021. Le premier tableau montre l'encaisse du fond et la non utilisation en 2021. Le graphique suivant illustre l'effet que ça a eu sur la dette de la ville on l'on passe de 84 % de la dette entière qui provient de la ville à 93 %. Une augmentation de 9 % en un an.

Utilisation de la réserve pour immobilisations

(en millions de dollars)	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Total
Solde au 31 décembre 2020	1,8	263,2	265,0
Affectation à la réserve en 2021	246,9	89,7	336,6
Utilisation en cours d'année 2021	-	-	-
Solde au 31 décembre 2021	248,7	352,9	601,6
Financement du PCI 2022	(172,8)		



Donc, la a préféré mettre tout sur la carte de crédit et repousser à plus tard, le paiement comptant des immobilisations et le début du retour à un ratio d'endettement de 100 %. Si cette argent est disponible, pourquoi alors la ville ne l'utilise pour augmenter réellement son paiement au comptant de 107 M\$ comme elle avait prévu en aout 2021? Pourquoi alors elle puise dans ce fonds (172 M\$ restera alors 428 M\$) pour atteindre un niveau de paiement au comptant similaire à l'année dernière?

La réponse à ses deux questions est simple. La première est que ce fonds servira à financer la croissance des prochains paiements au comptant nous parions. Bref, la ville s'est endettée pour payer au comptant les prochaines années. Tout ça pour bien paraître face aux Montréalais. Ce sont des manœuvres comptables complexes certes, mais dans la réalité, quand nous regardons, ça pervertie le concept même de paiement au comptant qui devrait être financé avec les revenus.

De plus, avec ce stratagème, la ville se retrouve quand même avec un immense manque à gagner pour financer sa stratégie de paiement au comptant les prochaines années dont la croissance souhaité à 107 M\$ par année jusqu'en 2027 nécessitera un montant de 525 M\$ pour atteindre les objectifs alors que le fonds ne dispose maintenant que de 428 M\$.

AUCUN PLAN DE SORTIE?

Tout bon gestionnaire d'une organisation prise dans une situation financière similaire doit mettre en place un plan de redressement des finances à court et moyen termes. Or, pour une organisation publique, le coût politique est souvent très cher payé puisque ces décisions consistent souvent en une réduction des services à la population ou en une augmentation des taxes pour les contribuables. Le budget 2022 ne démontre aucun de plan de sortie. Rappelons d'ailleurs que le budget de la STM présente un trou de 43 M\$ « à venir » et que la solution envisagée est de demander de l'aide aux gouvernements supérieurs. En d'autres mots, faire porter la responsabilité aux autres.

L'exemple du paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Ce modèle de gestion est à courte vue. Il ne semble pas y avoir de plan à long terme malgré ce qui nous est présenté. Un des meilleurs exemples est le PCI discuté plus haut : la stratégie initiale était de l'augmenter de 80 M\$ par année. Cette stratégie n'a évidemment pas été maintenue.

En août 2021, les services de la Ville ont annoncé que la stratégie était maintenant d'augmenter le PCI de 107 M\$ par année dès 2022. Moins de trois mois plus tard, devant l'incapacité d'y arriver, cette stratégie a été repoussée d'une année. L'augmentation du PCI au budget de 2022 n'est pourtant pas de 107 M\$, ni même de 50 M\$, mais de seulement 4 M\$. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'en 2021, l'administration a décidé d'allouer 32 M\$ de moins au PCI que ce qui était prévu au budget. Voici une autre technique pour boucher les trous avec laquelle la ville prévoit prendre 172 M\$ dans les réserves d'immobilisations.

À la page 247 du budget, l'administration esquisse un plan du retour à un ratio d'endettement de 100 % d'ici 2027. La stratégie employée pour y arriver est d'augmenter le paiement au comptant de 107 M\$ par année à partir du budget 2023, ce qui veut dire que la Ville doit trouver 3,3 G\$ dans ses revenus sur cinq ans pour atteindre ses objectifs. Nous avons déjà statué que la ville dispose d'un maigre 428 M\$ qu'elle pourra étaler puisqu'elle s'est endettée en 2021 pour le faire. Comment financeront-ils la balance?

Pour y parvenir, on ne peut pas se fier à la croissance naturelle de revenus : ils ne sont même pas suffisants pour combler la croissance des dépenses et cette année, les réserves sont déjà utilisées pour ne serait-ce que maintenir le PCI au niveau de l'an passé. Il n'y a donc que trois solutions : une forte augmentation des revenus de taxation, une coupe drastique dans les services ou dans les projets au Programme décennal d'immobilisations (PDI) et le recours à l'aide d'un palier de gouvernement supérieur.

Lors de l'étude du budget, le commissaire de notre formation politique Laurent Desbois a posé la question aux services pour comprendre quelle était la stratégie de financement de ce « plan » ? La réponse a confirmé nos pires craintes :

« Ce sera annoncé dans les budgets suivants chaque année; on espère que le gouvernement du Québec paiera. » - Service des finances, 6 janvier 2022, Commission des finances et de l'administration

En somme, la volonté d'un retour à un ratio d'endettement de 100 % en 2027 n'est qu'un souhait mis sur papier, mais ne fait pas l'objet d'un plan précis de la part de l'administration Plante. Nous vivons dans un mode de gestion à court terme et l'absence de planification est inquiétante.

Le chantier de la fiscalité municipale

Ensemble Montréal se réjouit de voir que son engagement de tenir un Chantier de la fiscalité municipale présenté en campagne électorale ait été repris par l'administration Plante quelques semaines après l'élection. L'Opposition officielle connaît depuis longtemps la nécessité d'un changement de cap dans les finances municipales et se bute année après année au jovialisme de l'administration Plante.

Cette année toutefois, celle-ci s'est aperçue des limites de sa gestion et se met finalement à la recherche de solutions. Une vocation tardive, qui ne saurait être crédible compte tenu de la manière dont son budget 2022 demeure dans la continuité de ses quatre précédents.

LES IMPACTS DE LA MAUVAISE GESTION SE FONT SENTIR EN 2022

À l'aube de l'année 2022, Montréal hérite de crises qui perdurent depuis deux ans et auxquelles les élus doivent faire face avec force et moyens. La crise de la COVID-19 est la première à laquelle on pense. Elle est souffrante pour les Montréalais qui vivent des enjeux de santé, mais aussi pour nos commerces qui sont confrontés à des difficultés économiques majeures. Il y a également la crise de la sécurité publique qui prend de l'ampleur et la crise du logement. Celles-ci constituent deux sources d'inquiétude pour les Montréalais et pour les élus d'Ensemble Montréal.

Avec le budget 2022, on remarque que la situation financière désastreuse de la Ville ne permet plus de répondre adéquatement à ces crises et aux aspirations des Montréalais. En effet, à peine sortie d'une campagne électorale, l'administration de Projet Montréal se voit déjà dans l'incapacité de remplir ses promesses.

Incapacité à agir efficacement en sécurité publique

Dès le début de l'année 2022, deux incidents impliquant des armes à feu ont fait écho à 2021, qui a vu 37 homicides commis sur le territoire montréalais. Il s'agit du pire bilan de la décennie. Ajoutons les nombreuses tentatives de meurtre, voies de fait armées, drames conjugaux ainsi que la volonté toujours grandissante de certains Montréalais à s'armer.

La Ville de Montréal a pour mission d'enrayer l'accroissement de la violence et doit en faire l'une de ses priorités. La qualité de vie des Montréalais en dépend. Dans ce contexte, nous avons besoin à la fois que des policiers patrouillent dans nos rues, que des enquêteurs travaillent sur le crime organisé et les gangs de rue, que les équipes travaillant sur la violence conjugale soient en nombre suffisant; le tout en continuant de promouvoir notre modèle de police de proximité.

Pour ce faire, il est nécessaire d'embaucher de nouveaux policiers, d'améliorer nos équipes spécialisées telles que EMRII et ESUP et de financer adéquatement le SPVM pour qu'il couvre tous les angles.

Incapable d'embaucher suffisamment

Le thème de la sécurité publique a été central dans la campagne électorale et Ensemble Montréal n'a pas hésité à promettre l'embauche de 250 nouveaux policiers et ainsi atteindre le maximum d'effectifs policiers autorisé par la loi dès 2022. Une mesure d'ailleurs applaudie par la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Dans un élan électoraliste, Valérie Plante a décidé de faire la même promesse et d'embaucher 250 nouveaux policiers d'ici la fin de 2022.

Promesse aussitôt brisée dès le lendemain de l'élection. On apprend dans ce budget que le nombre de nouveaux policiers ne sera, au mieux, que de 60 puisque les autres embauches serviront à remplacer les départs à la retraite. Projet Montréal peut avoir des réticences idéologiques à remplir cette promesse qu'ils ont pourtant assumée en campagne électorale, mais gageons que la motivation derrière cette nouvelle manière de calculer les embauches est motivée par l'absence de moyens financiers.

Une menace aux services de proximité

Le sous-financement systématique des services de police, dont la démonstration a été faite plus haut, est devenu problématique pour la qualité des services montréalais. Lors de la Commission des finances et de l'administration, le chef du SPVM a mentionné qu'il souhaitait fermer des postes de quartier pour des raisons budgétaires. Cette tendance date au moins du dernier mandat de la présente administration, avec les fusions des postes 24 et 26, 9 et 11 ainsi que 31 et 33.

Alors qu'il y a une recrudescence de la violence à Montréal et que l'ensemble des Montréalais souhaite une plus grande proximité entre le corps policier et les quartiers, la mairesse se dit ouverte à l'idée bien qu'elle ait voté en faveur d'une motion demandant un moratoire sur la fermeture des postes de quartier.

Cette discussion sur la disparition des postes de quartier ne serait pas à l'ordre du jour si la situation budgétaire ne l'obligeait pas. Encore une fois, nous avons perdu les moyens financiers de maintenir des services aussi cruciaux que ceux offerts grâce à la présence d'un poste de police dans un quartier.

Toujours repousser à demain

La question du port des caméras corporelles pour les policiers fait couler beaucoup d'encre depuis plusieurs années. Les Montréalais les demandent, mais la volonté politique n'a toujours pas été démontrée. L'administration multiplie les projets pilotes et les caméras ne sont finalement jamais déployées. En ce début d'année, l'administration Plante évalue une nouvelle avenue, soit celle d'utiliser des téléphones intelligents des policiers pour filmer; une méthode vue nulle part ailleurs et qui laisse dubitatifs la grande majorité des observateurs.

En campagne électorale, Valérie Plante a promis « d'aller de l'avant le plus rapidement possible » avec l'implantation d'un programme de caméras portatives. Pourtant, au PDI, leur déploiement ne commencera qu'en 2023.

Est-ce que la Ville s'embourbe encore dans un débat sur la technologie pour repousser encore une fois le financement d'un programme de caméras corporelles? Même si la mairesse en a fait la promesse en campagne, la question du financement de ce programme est aujourd'hui une préoccupation importante selon ses propres dires.

Bien que les besoins soient criants en sécurité publique, bien que des engagements politiques aient été pris par cette administration, le budget 2022 demeure faible dans ce dossier. La mauvaise gestion des dernières années a trop serré les finances de la Ville et les choix budgétaires qui devraient être faits en 2022 sont trop importants pour que Projet Montréal puisse répondre à ses promesses.

Quoi de neuf pour la crise du logement?

Ce n'est pas une surprise pour personne que Montréal vit une crise du logement tenace. L'enjeu de l'habitation a été central lors de la dernière campagne électorale. Le prix des loyers augmente, les unités manquent, les besoins en logements sociaux ne dérogissent pas, les rénovictions font les manchettes chaque semaine et de plus en plus de Montréalais décident de quitter l'île.

Le service de l'habitation souligne même que l'année 2022 sera marquée par un resserrement du taux d'inoccupation. En résumé, la crise du logement devrait s'aggraver.

Quelle est la réponse de l'administration dans le budget 2022? Rien. Elle mise sur du réchauffé, soit son « Règlement pour une métropole mixte » qui est au mieux inefficace, au pire nuisible, et sa stratégie 12 000 logements. Rappelons que la stratégie 12 000 logements devait se terminer en 2021, mais se poursuit cette année suite à son échec lamentable.

Baisse du budget du Service de l'habitation

Ensemble Montréal s'inquiète de la baisse du financement du Service de l'habitation, qui voit son budget réduit de 9 M\$. Cette baisse provient principalement de l'éradication d'un programme de financement de logements abordables, soit l'axe 3 de la stratégie 12 000 logements. Ce programme, qui est une création de Projet Montréal, n'a pas atteint ses objectifs selon le bilan du Service de l'habitation. Or, il n'est pas remplacé et l'argent qui lui était alloué est retranché du Service de l'habitation.

Axe	Niveau de réalisation	Cible 2018-2021	Résultats cumulatifs (31 octobre 2021)
Axe 3 - Aide à de nouveaux modèles de logements abordables	En cours	1000	696

Pour 2022, alors que le manque de logements se fera encore plus sentir que l'année dernière, Projet Montréal mise sur une augmentation du programme de Rénoplex plutôt que de remplir sa promesse dès cette année d'une bonification de 15 % du programme d'aide à l'acquisition résidentielle.

L'achat de terrains diminue malgré les promesses

En campagne électorale, Valérie Plante et son équipe ont lancé leur « ligne rose 2021 », soit la promesse de construire 60 000 logements abordables sur 10 ans. Pour ce faire, elle promettait un investissement de 800 M\$ sur 10 ans. Dans le PDI 2022-2031, nous remarquons que cette promesse était finalement aussi réelle et concrète que la ligne rose promise en 2017 : ce 800 M\$ n'est prévu nulle part. Une surprise n'attend pas l'autre. Alors que 15 M\$ étaient prévus en 2020 pour l'achat de terrains pour des logements sociaux et que 11 M\$ étaient prévus en 2021, voilà que ce montant est réduit à 9 M\$ cette année.

La réponse de l'administration est qu'un plan est en élaboration par le responsable de l'habitation, Benoit Dorais. Celui-ci a affirmé en commission que les autres paliers de gouvernement et des partenaires institutionnels paieront ce 800 M\$ et qu'il serait irresponsable d'inscrire cette promesse au PDI parce que la Ville n'en a pas les moyens. Le problème est financier puisque le 800 M\$ devait servir à acheter des terrains, ce que la Ville fait déjà. Le montage de la construction de ces logements peut être fait après l'achat de terrains.

Comme pour la ligne rose, Projet Montréal fait des promesses électorales avec l'argent des autres. Avec une situation financière plus enviable, la Ville aurait pu commencer l'effort et inscrire déjà des montants dès cette année. Maintenant, la promesse doit se faire en neuf ans et non 10.

Coupages à la Société de transport de Montréal (STM)

La situation critique est aussi visible à la STM, dont le manque à gagner est de 43 M\$ en 2022, et ce, même après des coupures de 48 M\$ effectuées en 2021. Le transporteur prévoit effectuer les mêmes coupures en 2022. Résultat: la STM doit repousser d'un an l'entretien prévu des voitures de métro AZUR afin de réaliser des économies de 12 M\$. Encore faut-il que ces sommes soient disponibles l'année prochaine sans quoi nous serons pris avec un problème de fiabilité de ces voitures.

Toutefois, le plus inquiétant, c'est le maintien de l'offre de services bus et métro au niveau budgété en 2019 tout en s'inquiétant de la hausse des plaintes provenant des usagers quant à l'entassement dans les bus et voitures de métro. S'il faut être prudent et prendre en

considération que nous pourrions encore vivre avec les conséquences de la crise de la COVID-19 tout au long de l'année, il faut aussi prévoir que les besoins en transport collectif pourraient augmenter drastiquement advenant un retour à la normale. L'offre de services prévue par la STM sera-t-elle suffisante pour combler toute augmentation significative de l'achalandage dans son réseau?

Comme les moyens pour combler le manque à gagner de 43 M\$ demeurent nébuleux et reposent sur la bonne volonté de d'autres instances, la menace plane toujours quant à de nouvelles coupures. Le budget 2022 de la STM vit avec les contrecoups de la mauvaise gestion de Projet Montréal depuis quatre ans et les Montréalais commencent à en ressentir les effets sur leur qualité de vie.

D'autres exemples

Le budget 2022 n'est pas non plus en mesure de faire avancer des dossiers pourtant dans les cartons depuis bien longtemps et qui semblent nécessaires au développement économique et social de plusieurs quartiers, et ce, même si en campagne Valérie Plante en a fait la promesse.

L'arrondissement de Montréal-Nord, par exemple, attend toujours son centre sportif depuis plus d'une décennie. Au mois de septembre 2021, il s'agissait d'une priorité « en haut de la liste » pour la mairesse. Or, si le projet de centre sportif de Montréal-Nord est mentionné comme « projet à venir » dans la fiche « Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs » du PDI 2022-2031 (p. 77), aucun investissement n'est prévu pour sa construction au cours des cinq prochaines années.

Amendement de l'Opposition officielle

Ensemble Montréal croit que les citoyens de Montréal-Nord n'ont plus à attendre indéfiniment pour que le projet de centre sportif aboutisse. Ce type d'infrastructure, en plus de participer à l'amélioration du bien-être des citoyens, joue un rôle accru dans la prévention de la violence chez les jeunes.

Il est proposé de créer un projet d'investissement pour la construction d'un centre sportif dans l'arrondissement de Montréal-Nord dans le PDI 2022-2031, et d'y allouer une somme de **5 M\$ en 2022, 15 M\$ en 2023, 20 M\$ en 2024, 20 M\$ en 2025, 17 M\$ en 2026**;

Pour ce faire, il est proposé de puiser les sommes de **5 M\$** en 2022, de **15 M\$** en 2023, de **20 M\$** en 2024, **20 M\$** en 2025 et **17 M\$** en 2026 dans les sommes du Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif du PDI 2022-2031.

Le projet du **raccordement du boulevard Cavendish** visant à désenclaver le secteur Namur-De La Savane et faciliter les accès au secteur d'emplois de l'arrondissement Saint-Laurent est un besoin vital et reconnu par tous pour ce secteur de la ville. Encore une fois, la mairesse avait promis en campagne électorale que l'avis de projet, les plans, l'échéancier préliminaire seraient déposés dès le printemps 2022. Le PDI quant à lui n'alloue que 500

000\$ par année jusqu'en 2026 au projet alors que les coûts ont déjà été estimés à 140 M\$. Le chat est finalement sorti du sac, le projet ne verra pas le jour avant 2034. C'est inacceptable et les transformations du secteur nécessitent que l'administration prenne action plus rapidement.

Et Omicron dans tout ça?

Nous entamons l'année 2022 avec un niveau de décès et d'hospitalisations sans précédent depuis le début de la pandémie de la COVID-19. Les restaurants et les bars sont encore fermés, endettés et survivent au rythme des subventions gouvernementales qui leurs sont accordées. De plus, l'arrivée du nouveau variant Omicron a fragilisé les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance, avec un nombre inquiétant d'intervenants et de personnes vulnérables infectés ainsi qu'un manque criant de lits d'urgence. À ce sombre tableau se sont ajoutées les températures glaciales de l'hiver.

L'administration Plante s'est empressée de déposer son budget à deux jours du congé de Noël, quelques semaines après l'élection, plutôt que d'attendre en janvier comme la loi le lui permettait. C'est d'ailleurs ce qu'elle avait fait lors de son arrivée au pouvoir en 2017. Avec cet empressement, elle cherchait sans doute à éviter un débat sur la situation financière de la Ville de Montréal, mais cela s'est révélé une mauvaise décision avec l'arrivée du variant Omicron. Attendre quelques semaines de plus lui aurait permis de confectionner un budget mieux adapté à la nouvelle réalité, et notamment à la crise humanitaire qui se profile avec l'enjeu de l'itinérance.

Devant l'augmentation continue des besoins et l'incertitude que fait peser le variant Omicron, tout porte à croire que le budget de la Ville dédié à l'itinérance en 2022 (5,9 M\$) sera insuffisant bien qu'il ait été doublé en comparaison avec l'an passé. En ce début d'année, les organismes sont déjà à bout de souffle. Il est absolument nécessaire de revoir la copie pour assurer un financement à la hauteur de ce nouveau défi. Notre formation est convaincue que cela passe par la confection d'un fonds d'urgence de 25 M\$ pour la COVID-19.

Amendement de l'Opposition officielle

Même en étant optimiste sur la situation sanitaire, Ensemble Montréal croit qu'il est plus prudent d'être prévoyant en mettant de côté des fonds au cas où la pandémie de la COVID-19 s'étire encore tout au long de l'année.

Il est proposé de créer un poste budgétaire Crédits pour dépenses contingentes COVID-19 dans les dépenses communes du Budget de la Ville de Montréal 2022 et d'y allouer une somme de 25 M\$.

Pour ce faire, il est proposé de puiser un montant de 25 M\$ supplémentaires à même le budget des dépenses de fonctionnement 2022 affectées aux services centraux de la Ville de Montréal, qui s'élèvent à 3 021,1 M\$, soit en imposant une contrainte budgétaire de 25 M\$ à l'ensemble des services centraux, en excluant les arrondissements.

On remarque que la mauvaise santé financière de la Ville de Montréal limite notre capacité à répondre à des urgences comme celles de la crise de la sécurité publique, de la crise du logement ou de la crise de la COVID-19. Le budget 2022 pourrait bien constituer le point de bascule vers un changement beaucoup plus désagréable pour les Montréalais, soit une hausse de taxes ou une baisse des services.

CONCLUSION

Le budget 2022 est le résultat des quatre budgets précédents. Trop longtemps, l'administration Plante a laissé la situation se détériorer. Pendant qu'on nous servait un ton jovialiste, le bateau rouillait tranquillement sous nos yeux. L'administration conservait son sourire en bouchant les trous à mesure avec les économies des Montréalais et des fonds du gouvernement du Québec.

Aujourd'hui, le bateau prend l'eau et il ne reste plus de matériaux pour colmater les brèches. Le budget 2022 est celui des conséquences, celui où l'argent est devenu un problème pour répondre à des crises et même pour remplir les propres engagements de l'administration au pouvoir.

Ensemble Montréal, dont le souci de la bonne santé financière de la Ville est une préoccupation de longue date, continuera à travailler dans l'intérêt des Montréalais et de celui des futures générations. Nous participerons aux différentes instances qui seront à notre disposition avec l'objectif de redresser les finances de la Ville pour que les Montréalais puissent voir leurs aspirations être comblées.

Sommaire de nos propositions d'amendements

Il est proposé :

1. D'ajouter **250 000\$ au budget du Bureau du vérificateur général** afin de lui permettre de réaliser à terme un **audit du rapport préélectoral** des finances publiques, et que l'administration prévoit cette somme de façon récurrente pour les années à venir.
2. De créer un projet d'investissement pour la construction d'un **centre sportif dans l'arrondissement de Montréal-Nord** dans le PDI 2022-2031, et d'y allouer une somme de 5 M\$ en 2022, 15 M\$ en 2023, 20 M\$ en 2024, 20 M\$ en 2025, 17 M\$ en 2026;
3. De créer un poste budgétaire Crédits pour dépenses contingentes **COVID-19** dans les dépenses communes du Budget de la Ville de Montréal 2022 et d'y allouer une somme de 25 M\$.



ANNEXE 3 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration.

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield et Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, représentant les villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, et de la Société de transport de Montréal ».

Georges Bourelle Maire — Ville de Beaconsfield
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration (CFA)

Alex Bottausci Maire — Ville de Dollard-des-Ormeaux
Membre — Commission sur les finances et l'administration (CFA)

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
INTRODUCTION	4
INIQUITÉ DES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	6
DÉFICIT STRUCTUREL DE L'AGGLOMÉRATION	8
REVENUS DES AMENDES ET PÉNALITÉS	9
UNE FONCTION PUBLIQUE EN CROISSANCE	11
SERVICE DE L'EAU	13
STM ET TRANSPORT COLLECTIF	14
ENDETTEMENT	15
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE	15
SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL	16
URBANISME ET MOBILITÉ	17
RÉSEAU CYCLABLE	17
APPROVISIONNEMENTS	18
RECOMMANDATIONS POUR LA CFA	18
CONCLUSION	19

Sommaire exécutif

Le rapport minoritaire déposé par les représentants des villes liées de l'agglomération de Montréal suggère diverses pistes de réflexion, complémentaires au rapport adopté par la majorité des élus de la Commission des finances, en marge de l'étude des budgets de fonctionnement 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal.

Les représentants des villes liées recommandent notamment à leurs collègues du conseil d'agglomération de ne pas appuyer le budget 2022 en l'absence d'une entente entre la Ville de Montréal et les villes liées sur le partage équitable des quotes-parts d'agglomération. La formule actuelle, principalement basée sur la richesse foncière, devrait s'appuyer sur d'autres indicateurs qui tiennent compte, notamment, de l'utilisation des ressources et de la réalité populationnelle.

Les villes liées remarquent également une croissance inquiétante du nombre d'employés au sein de la fonction publique montréalaise et recommandent un plan pour contenir les embauches à la Ville. Par ailleurs, la propension à accumuler des fonctions au sein de l'appareil public est une méthode que les villes liées souhaitent voir réduite au maximum.

Les représentants des villes liées souhaitent également un redressement dans l'évaluation des revenus tirés des pénalités et amendes. Depuis 2015, les revenus sont surestimés et il est nécessaire que les projections de la Ville de Montréal se fondent sur les revenus historiques. À l'heure actuelle, il apparaît que ce volet ne sert qu'à assurer la confection d'un budget artificiellement équilibré.

Le rapport contient également une série de recommandations pour les services de l'eau, de la police et de la sécurité publique, pour ne nommer que ceux-ci. Nous vous invitons à lire le rapport minoritaire au complet.

Introduction

À la lumière de l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal et de ses documents afférents, effectuée du 6 au 14 janvier dernier, nous recommandons fortement à nos collègues maires et mairesses des villes de l'agglomération de ne pas en appuyer l'adoption puisque ceux-ci ne cadrent pas avec les attentes exprimées.

Tout d'abord, il nous semble que la notion d'équité fiscale entre l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal demeure un enjeu non résolu, malgré nos appels répétés auprès des autorités (montréalaise et gouvernementales) à cet égard. L'effort financier demandé aux citoyens de nos municipalités est colossal, alors qu'ils paient déjà 56 % de plus que ceux de la Ville de Montréal, et ce, malgré le fait qu'ils reçoivent moins de services. Cela représente un effort financier supplémentaire de 710 \$ pour chaque citoyen des villes liées.

À cet égard, il nous apparaît incontournable qu'une négociation en bonne et due forme puisse avoir lieu dans les meilleurs délais en 2022. Cette négociation est d'autant plus nécessaire que l'entente survenue en 2017 était reconnue par tous comme étant une entente transitoire, et que des négociations devaient reprendre pour établir un cadre permanent. Nous croyons que la Ville de Montréal et les villes liées devraient s'inspirer des principes de la fiscalité municipale émise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, qui suggère que les contribuables paient le même montant de taxes lorsque leur assiette de taxation est la même, et que chaque contribuable contribue au coût des services en fonction des bénéfices qu'il en reçoit.¹

Nous croyons d'ailleurs que cette iniquité fiscale risque d'être exacerbée l'automne prochain lors du dépôt de rôle 2023-2025 par le bureau de l'évolution. À cet égard, les commentaires formulés par son directeur, monsieur Bernard Côté, ne sont pas rassurants pour nos municipalités. En effet, ce dernier indique une hausse de 30 % des valeurs résidentielles avec des variations selon les secteurs, et que le non résidentiel fera face à des hausses beaucoup moins élevées, allant même jusqu'à des plafonnements de valeur.² Cette situation fiscale démontre encore davantage la

¹ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : [Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec \(gouv.qc.ca\)](#), page 3

² TEISCEIRA-LESSARD, Philippe « Les évaluations foncières résidentielles risquent d'« augmenter beaucoup » », [Montréal | Les évaluations foncières résidentielles risquent d'« augmenter beaucoup » | La Presse](#)

nécessité de délaisser autant que possible la base de l'assiette foncière lorsque d'autres indicateurs comme ceux de l'utilisation ou du facteur populationnel sont plus appropriés.

Par ailleurs, la croissance des quotes-parts des villes autonomes de l'île de Montréal, de l'ordre de 10,7 %, en raison cette fois-ci des effets de la pandémie en 2020, accentue l'effet d'un problème structurel dans la confection du budget d'agglomération, notamment en perpétuant depuis 2016 la présence de déficits d'agglomération. Cette situation s'explique par l'absence de revenu autonome pour l'agglomération, une incapacité à bien établir des cibles réalistes de ses revenus d'amendes et pénalités, ainsi que par des dépassements de coûts dans les services de sécurité publique, en particulier celui du SPVM.

L'annonce du retour de l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal par la mairesse, Mme Valérie Plante, laisse croire que ce déficit structurel continuera au minimum jusqu'en 2024. À cet égard, l'aide financière de Québec est essentielle et elle devra, contrairement à l'aide transmise en 2020, se faire spécifiquement pour le conseil d'agglomération afin d'assurer une aide équitable à l'ensemble des villes de l'agglomération.

Nous ne pouvons appuyer le budget puisque nous constatons également une incapacité de la part de l'administration montréalaise à freiner la croissance du nombre de postes au sein de la fonction publique. Depuis 2017, Montréal compte 1 762 postes supplémentaires et sa masse salariale est passée de 2,4 à 2,7 milliards de dollars.

En ce qui a trait au SPVM, nos municipalités ne sont pas fermées à une révision du modèle de police de quartier qui prévaut sur le territoire. Cependant, étant donné que nous assumons plus de 125 millions de dollars du budget de ce service, une réforme ne pourrait être acceptable sans qu'il n'y ait un gain au niveau de la desserte et de la présence policière dans nos communautés. Nous demeurons prudents, mais ouverts à la discussion dans la mesure où nous serons partie prenante de la réflexion.

Enfin, nous croyons qu'un budget de l'ampleur de celui de la Ville de Montréal nécessite un temps d'analyse et de questionnements beaucoup plus important que celui que nous avons eu avec la Commission des finances et de l'administration. Comment pouvons-nous réellement analyser un budget lorsque nous sommes limités à une ou deux questions par commissaires ?

Iniquité des quotes-parts des municipalités de l'agglomération

À notre avis, l'iniquité des quotes-parts des municipalités de l'agglomération est le principal enjeu au cœur de ce budget, qui nous amène à suggérer à nos collègues de ne pas appuyer les recommandations R-1 et R-2 du rapport de la Commission sur les finances et l'administration (CFA).

Le régime actuel des quotes-parts impose aux municipalités un effort financier qui est 56 % plus important que celui de la Ville de Montréal, soit l'équivalent de 710 \$ de plus pour chaque citoyen des villes liées. Ce déséquilibre fiscal s'explique par le fait que le partage des dépenses dans l'agglomération se fait essentiellement sur la base de la valeur foncière, plutôt que de tenir compte de l'utilisation réelle de chacune des municipalités ou de son poids démographique.

Depuis 2018, l'Association des municipalités de banlieue (AMB), qui regroupe toutes les municipalités de l'île de Montréal, a fait des propositions aux autorités montréalaises afin de trouver des solutions à ce déséquilibre. À ce jour, l'AMB attend toujours de la part de Montréal une ouverture pour régler, une fois pour toutes, les enjeux fiscaux qui sont au cœur de cette situation nettement désavantageuse pour les citoyens des villes liées. Il n'est pas inutile de rappeler que l'entente survenue entre les villes de l'agglomération en 2017 avait un caractère transitoire et que de nouvelles négociations devaient se tenir pour établir un cadre permanent. Or, cette entente n'a jamais pu aboutir au cours des derniers mois.

Nous avons bien pris note de l'engagement de la nouvelle présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, à l'effet qu'elle était disposée à ouvrir des pourparlers avec les représentants des villes liées.

À notre avis, des pourparlers doivent impérativement mener à une solution d'ici la fin de l'année, sachant particulièrement que le prochain dépôt de rôle va créer une situation de perdants et de gagnants, en lien avec l'évolution des valeurs foncières. Cet indicateur crée des effets pervers et doit être remplacé par de nouveaux indicateurs tels que la réalité populationnelle et le paiement sur la base de l'utilisation.

Enfin, nous nous inquiétons de plus en plus du poids que les quotes-parts d'agglomération représentent dans le financement du budget total de la Ville de Montréal. Au cours des trois dernières années, nous avons remarqué une croissance importante de la portion qu'occupent les quotes-parts dans le financement du budget total de la Ville de Montréal, passant de 39,5 % à 2020 à 43,1 % en 2022. Cela démontre la pression toujours grandissante sur les contribuables des villes liées.

Contribution des "quotes-parts" au financement du Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Année	Budget de la Ville de Montréal	Quotes-parts d'agglomération	%
2020	6 167 964,7	2 433 498,2	39,5 %
2021	6 166 498,7	2 507 710,5	40,7 %
2022	6 457 509,7	2 781 061,7	43,1 %

Source: *Budget 2022*

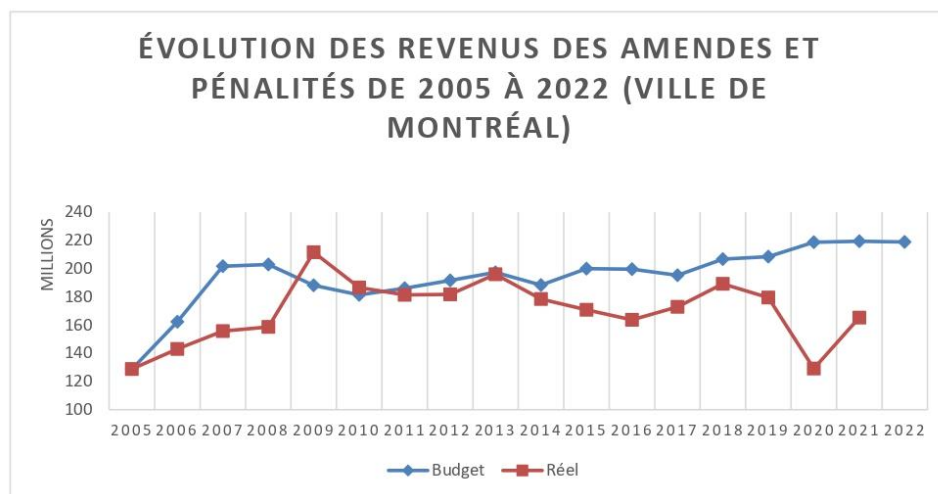
Déficit structurel de l'agglomération

Depuis 2006, le conseil d'agglomération de Montréal a dû éponger des déficits liés à des exercices antérieurs à huit reprises. Ce problème structurel revient de manière ponctuelle depuis 2016 alors que l'agglomération doit éponger des déficits à chacun de ses budgets. Dans le cadre du budget 2022, nous devons payer un déficit record de 211,2 M\$ qui s'explique par l'impact de la pandémie, mais aussi par l'incapacité des autorités montréalaises de bien cibler les revenus anticipés des amendes et pénalités et la présence d'un déficit occasionné par le temps supplémentaire au SPVM.

Au cours des dernières semaines, les représentants de l'AMB ont tenté d'obtenir des éclaircissements de la part de la Ville de Montréal en demandant une explication plus précise des éléments de nature récurrente et non récurrente, tels qu'inscrits dans le déficit de 211 millions de dollars de 2020 que nous devons payer cette année. Cette information nous semble capitale pour fixer adéquatement les taux de taxation dans nos municipalités, plutôt que d'y aller avec des estimations et des projections.

Par ailleurs, la prévision financière au 30 juin dernier à la Ville de Montréal laisse présager un déficit d'opération de l'ordre de 85 millions de dollars pour l'année 2021, ce qui provoquera une autre somme à éponger de la part des villes liées dans le budget 2023. Une fois de plus, nous croyons nécessaire que les autorités montréalaises soient plus transparentes dans les explications qu'elle fournira pour départager le récurrent du non-récurrent de cette somme.

Revenus des amendes et pénalités



Les revenus des amendes et pénalités sont, outre les quotes-parts des municipalités de l'agglomération et les subventions gouvernementales, l'une des rares sources de revenu de l'agglomération. Si la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, les frais de greffe et de procédure sont de la responsabilité de l'agglomération. Bon an mal an, 50 % des revenus tirés de ce secteur reviennent au conseil d'agglomération.

Il s'agit sans l'ombre d'un doute de l'aspect budgétaire le plus frustrant pour les commissaires représentant les villes liées depuis nombre d'années. En effet, depuis plusieurs années, nous prévenons de manière répétée l'administration montréalaise que les cibles budgétaires qu'elle fixe pour ses revenus d'amendes et pénalités sont systématiquement plus élevées que ses revenus avérés. Depuis 2015, Montréal présente des écarts de plus de 10 % entre la cible annuelle et les revenus reçus. Il faut remonter à l'année 2013 pour trouver un équilibre entre les revenus anticipés et avérés.

Il est clair également que la mise sur pied par le SPVM en 2007 d'une escouade de la circulation, composée de 133 policiers, avait permis à la Ville d'atteindre avec succès ses objectifs de revenus. Depuis la disparition de cette unité, l'atteinte des objectifs ne tient plus qu'à de la pensée magique.

RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR LES MAIRES GEORGES BOURELLE ET ALEX BOTTAUSCI EN RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DÉPOSÉES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Nous réitérons une fois de plus notre demande auprès de la Ville de Montréal pour un retour à des prévisions basées sur les revenus historiques et des projections établies, qui soient soutenues par des objectifs plus clairs, notamment auprès du SPVM. À l'heure actuelle, il nous apparaît que ce volet ne sert qu'à assurer la confection d'un budget artificiellement équilibré.

La conséquence pour les finances d'agglomérations est fâcheuse, puisque celles-ci ne disposent pas de la marge de manœuvre nécessaire pour amortir ces surestimations et cela contribue à accentuer le déficit structurel, tel qu'expliqué à la rubrique précédente.

Une fonction publique en croissance

Les municipalités de l'Île de Montréal ont déposé une demande par le biais du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal (SLAM) afin de connaître avec plus de précision le détail de l'évolution du nombre d'emplois pour chaque service à la Ville de Montréal. À défaut d'avoir ces données en mains, nous proposons une analyse globale de la situation de la Ville de Montréal. Néanmoins, nous croyons essentiel que Montréal se dote d'un plan pour freiner la croissance du nombre d'embauche d'employés au sein de son organisation.

Lorsque nous avons questionné le directeur général de la Ville de Montréal, M. Serge Lamontagne, celui-ci a expliqué que la Ville effectue une revue diligente avant de permettre la création d'un nouveau poste, pour en assurer la pertinence. Il a également expliqué qu'en 2014, un Plan de réduction des embauches avait été mis en place et qu'il n'était pas à propos de recommencer l'exercice, parce que cela affaiblissait l'expertise interne de la Ville.

Nous souscrivons entièrement aux commentaires émis par le directeur général, notamment en ce qui concerne la nécessité de maintenir l'expertise au sein de la Ville. Néanmoins, nous croyons qu'un effort supplémentaire doit être livré au sein de l'appareil administratif pour freiner la croissance du nombre d'emplois, particulièrement lorsqu'il n'y a pas de subvention rattachée aux nouveaux postes.

En particulier, il nous apparaît essentiel que chacun des services produise un plan d'affaires sur une période de cinq ans et que toute nouvelle embauche soit accompagnée d'une démonstration d'un retour sur l'investissement (ROI).

Évolution du nombre de postes à la Ville de Montréal de 2017 à 2022 (sur une base année-personne (a-p))

	Postes réguliers (a-p)	Postes capitalisés (a-p)	Nombre de postes (a-p)	Rémunération (millions de \$)
2014 (Mise en place du Plan de réduction)	21 511	915	22 426	2 562,3 \$
2017	21 512	841	22 353	2 357,6 \$
2018	21 527	857	22 384	2 427,0 \$
2019	21 862	1 055	22 917	2 414,6 \$
2020	22 577	1 053	23 630	2 499,0 \$
2021	22 665	1 032	23 697	2 644,2 \$
2022	23 007	+1 108	24 115	2 730,2 \$
Variation 2021 vs 2022	+2,8 %	+12,7 %	+ 3,3 %	3,25 %

Tel qu'illustré au tableau ci-haut, nous observons une croissance de la rémunération globale que les contribuables doivent assumer. Nous constatons une hausse marquée du nombre de postes capitalisés en 2022 pour une dépense de 137,1 millions de dollars, soit près de 46 millions de dollars plus élevés que la somme assumée en 2017.

La croissance du nombre de postes capitalisés nous donne froid dans le dos. Pour 2022, il s'agit d'une croissance de 12,7 % par rapport à 2021, et de près de 32 % si l'on compare à 2017. De ce montant, 108,6 millions de dollars sont ajoutés à la dette, ce qui en réalité coûtera environ 135 millions de dollars, avec des paiements d'intérêts étalés sur une période de 15 ans. Nous contestons cette stratégie de payer à crédit des salaires d'employés. Notre inquiétude est d'autant plus grande sachant les croissances annoncées ou prévues des taux d'intérêt des institutions bancaires, en raison de l'inflation galopante des derniers mois.

Dans ce contexte, nous maintenons que l'administration doit proposer un plan de contingentement de sa fonction publique, tout en protégeant l'expertise interne à la Ville.

Service de l'eau

À l'instar des propos que nous avons indiqués sous la rubrique « quotes-parts », l'ensemble des dépenses du service de l'eau devrait être assumé sur la base de l'utilisation. Pour nous le modèle à suivre est celui d'Hydro-Québec, qui tarife les citoyens sur la base de la valeur d'un kilowatt. Nous pouvons facilement faire de même pour évaluer le coût réel d'un mètre cube d'eau en tenant compte de la distribution de l'eau potable et de tout l'écosystème de traitement de cette eau.

L'eau étant une denrée rare, il est tout à fait inacceptable que la consommation d'eau potable ne soit pas assumée par l'ensemble des résidents de l'Île de Montréal. La tarification systématique pour chaque domicile et entreprise est assurément une manière de faciliter une réduction de la consommation d'eau. La tarification permettrait également à l'agglomération d'établir une source de revenus qui permettrait de réduire le déficit d'entretien de l'infrastructure existante. Il ne fait aucun doute pour nous que le service de l'eau doit être transformé sur les mêmes paramètres qu'Hydro-Québec. Nous invitons le comité exécutif à intégrer les propositions que l'AMB a fait auprès en ce sens de la Ville au cours des 4 dernières années.

Société de transport de Montréal et transport collectif

De manière globale, nous appuyons les recommandations R-32 À R-38 qui portent sur la Société de transports de Montréal (STM). Il y a un sérieux coup de barre qui doit être porté pour s'assurer que celle-ci puisse offrir le service attendu par les citoyens de l'île.

Il y a lieu de rappeler que lors de l'étude du budget 2021, nous avons déploré l'absence des autorités de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à la CFA. Dans la mesure où le budget et les cibles de performance de la STM sont fixés par l'ARTM, l'analyse budgétaire de la STM nous semble incomplète sans la présence de l'autorité qui établit les règles du jeu. Nous réitérons donc notre recommandation à l'effet que l'ARTM soit reçu à la CFA afin d'assurer une analyse qui soit plus complète, et nous invitons la mairesse de Montréal qui siège sur le conseil d'administration de l'ARTM à faire les démarches nécessaires pour que nous puissions questionner adéquatement l'ARTM à la CFA.

À l'instar de nos collègues de la CFA, nous jugeons la présentation du budget 2022 de la STM très inquiétante, avec l'indication d'un manque à gagner de l'ordre de 43 millions de dollars. À moins d'une intervention directe de l'ARTM ou du gouvernement du Québec, nous ne voyons pas comment la STM arrivera à trouver une telle somme. Et nous nous inquiétons encore davantage de la responsabilité légale de l'agglomération advenant un déficit d'exploitation de la STM au 31 décembre prochain. Qui sera appelé légalement à éponger le déficit ? L'agglomération ou l'ARTM ?

De plus, l'AMB rejette catégoriquement l'entente entre la Ville de Montréal et l'ARTM relativement à la contribution financière assurant un rabais tarifaire offert aux aînés et aux jeunes. Une somme de 19,1 M\$ sera assumée par l'agglomération et refacturée à l'ensemble, sur la base de la valeur foncière, plutôt que de tenir compte du lieu de résidence des utilisateurs. Il s'agit d'une autre démonstration de mesure qui permet à la Ville de Montréal d'obtenir un rabais en refilant une partie de la facture aux villes liées.

Nous appuyons l'idée d'une tarification sociale dans la mesure où chaque ville assume sa juste part. Nous nous questionnons également sur le sens de l'engagement de la part de Montréal l'an dernier à offrir une formule « *d'opting out* » aux villes de l'agglomération qui ne souhaitaient pas offrir cette mesure à leurs citoyens.

Endettement

Nous avons questionné l'administration quant à un engagement ferme de la Ville de Montréal quant au respect des seuils établis dans la Politique de gestion de la dette d'ici 2027.

À l'instar des commentaires émis dans notre rapport de l'an dernier, nous croyons toujours que la Politique de gestion de la dette doit être revue et doit faire l'objet d'un débat par l'entreprise de la Commission sur les finances et l'administration et que des experts externes et indépendants soient consultés à cet égard.

Service de sécurité incendie et civile

Nous avons bien pris note des commentaires du directeur du Service incendies de Montréal (SIM), Richard Liebmann, en ce qui concerne la révision en cours du Schéma de couverture de risque. Nous comprenons que cela pourrait amener à faire des ajustements. Nous invitons l'administration à soumettre tout projet de modification à l'attention de la Commission de la sécurité publique (CSP) pour analyse diligente.

Par ailleurs, nous souhaitons indiquer que nous appuyons la volonté de M. Liebmann de revoir l'enveloppe financière que l'agglomération reçoit pour les services rendus par les premiers répondants. L'enveloppe initialement établie en 2007 doit être revue à la hausse afin de tenir compte de l'impact positif de ce service sur le territoire, en complément d'Urgence Santé. Nous invitons le comité exécutif à faire de ce dossier un élément prioritaire dans ces pourparlers avec le gouvernement du Québec, afin que le financement obtenu soit plus représentatif de l'effort financier consenti par les contribuables montréalais.

En raison de l'annonce du retour de l'état d'urgence en décembre dernier suite à la flambée des cas provoqués par le variant Omicron, les effets financiers de la pandémie se feront sentir sur une 3^e année fiscale.

La sécurité civile de l'agglomération est appelée une fois de plus à assumer des coûts importants, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité des populations itinérantes.

Cette charge financière supplémentaire, pour des responsabilités qui ne sont pas du ressort de l'agglomération, devra à notre avis obtenir une juste compensation de la part du gouvernement. À cet égard, l'administration municipale peut compter sur notre appui dans toute demande qui sera adressée au gouvernement du Québec. Nous suggérons que toute aide financière de Québec soit spécifiquement dédiée au conseil d'agglomération afin d'éviter un déséquilibre fiscal dans l'aide accordée. Rappelons que pour l'aide financière reçue en 2020, des écarts significatifs entre les sommes transmises à Montréal et celles distribuées vers les villes liées ont été constatés. Sur une base *per capita*, Montréal a reçu 145 \$ comparativement à 113 \$ pour les villes liées.

Service de police de la Ville de Montréal

Les villes liées assument collectivement 125 millions de dollars au budget du SPVM pour l'année 2022. À notre avis, un tel financement de notre part nécessite une présence policière à la hauteur de cette contribution. C'est d'ailleurs un élément que nous avons intégré dans nos propositions pour réviser la formule des quotes-parts. Les villes liées ne reçoivent pas un service qui correspond à la somme transmise annuellement. Il y a une obligation morale d'assurer une forte présence policière dans les villes liées pour rassurer la population.

Nous avons bien entendu les raisons exprimées par le directeur du SPVM, Sylvain Caron, pour expliquer la révision de la formule de police de quartier. Cependant, cette réforme, si elle voit le jour, devra nécessairement accroître la présence policière dans les villes liées. La réforme ne peut pas se conclure avec un siphonnement des ressources policières déjà très limitées dans nos municipalités vers les quartiers centraux de la Ville de Montréal.

De plus, nous croyons que la présence policière doit s'ajuster selon les besoins exprimés par les villes et arrondissements concernés. Dans le cas des villes liées, la présence policière, que ce soit pour atténuer la vitesse sur les routes ou auprès des organismes et institutions scolaires, est au cœur de la stratégie pour améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.

Urbanisme et mobilité

De manière globale, nous invitons le service de l'urbanisme et de la mobilité à assurer un suivi de la liste des divers projets soumis au cours de l'année 2021 avec les représentants des villes liées.

De manière plus précise, l'AMB s'attend à ce que les autorités de Côte-Saint-Luc et de Mont-Royal obtiennent rapidement de la part de Montréal des éclaircissements quant au projet que l'administration entend déposer au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au prolongement du boulevard Cavendish. Nous nous inquiétons qu'une somme de seulement 2,5 millions de dollars soit inscrite au PDI.

Par ailleurs, le projet de prolongement du boulevard Jacques-Bizard, rendu incontournable dans le cadre du projet de l'antenne ouest du REM, devra faire l'objet de rencontres au cours de l'année 2022.

Réseau cyclable

Nous souhaitons reprendre intégralement la recommandation émise l'an dernier en ce qui concerne le financement du réseau pan-montréalais tel que prévu au décret 1229-2005.

Il nous apparaît incontournable que l'agglomération garantisse une somme équivalente à la quote-part que les villes liées paient dans la réalisation de projets de développement et de maintien du réseau cyclable.

Nous constatons par ailleurs que les investissements sur le territoire des villes liées n'ont été que de 10 % alors que 15 % du réseau se situe dans nos municipalités. Nous contribuons à 17,3 % des revenus de l'agglomération, il y a donc là un déséquilibre qu'il y a lieu de corriger rapidement.

À moyen et long terme, nous ne voyons plus la nécessité que l'agglomération demeure responsable du développement du réseau pan-montréalais. Tout au plus, l'agglomération devrait se limiter à définir la carte du réseau, laissant à chaque ville le soin d'investir les sommes nécessaires pour la réalisation de celui-ci.

Approvisionnement

Nous saluons le travail fait par ce service. Sans l'ombre d'un doute, le travail réalisé par cette équipe assure la recherche du juste prix pour l'ensemble des services et unités de la Ville de Montréal. Cette efficacité nous emballe et nous porte à croire que ce service pourrait étendre la portée des appels d'offres. Nous invitons ainsi ce service à accroître le nombre d'appels d'offres dans lesquels pourraient se joindre les villes liées, afin que l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal profitent du meilleur prix possible. Une invitation systématique des villes liées devrait être faite lors de la préparation de devis pour des ententes-cadres.

Recommandations pour la CFA

À notre avis, l'analyse d'un budget de plus de 6,4 milliards de dollars requiert beaucoup plus de temps que celui que nous avons à notre disposition. Il s'agit du document le plus important sur lequel nous devons nous pencher et nous pourrions facilement y consacrer une semaine supplémentaire pour le décortiquer correctement et questionner les intervenants de chaque service.

Par ailleurs, nous croyons important que toute la place soit laissée aux directeurs des services afin qu'ils puissent répondre aux questions des commissaires, à moins que la question soit posée directement à l'élu responsable.

Nous croyons également à une meilleure préparation de la CFA lors des prochaines séances d'études du budget. Il nous semble essentiel d'établir des directives en amont pour l'analyse du budget, notamment en établissant des cibles de performances, de même que des explications beaucoup détaillées lorsqu'un service connaît une croissance significative (comparativement à son budget réel de l'année précédente) ou une variation importante du nombre d'employés.

Enfin, nous souhaitons indiquer que nous soutenons la recommandation R-18 à l'effet d'encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri.

Conclusion

En raison des divers éléments inscrits dans ce *rapport minoritaire* qui étayent les raisons de notre opposition au budget et de ses documents afférents, nous invitons nos collègues à ne pas appuyer l'adoption.

L'enjeu de l'équité fiscale doit être traité et réglé dans les meilleurs délais, par respect pour la capacité financière des citoyens de l'ensemble de l'Île de Montréal. Par ailleurs, l'incapacité de l'administration à atteindre ses cibles de revenus des amendes et pénalités, ainsi que la hausse constante du nombre d'employés sont autant de raisons nous empêchant d'appuyer l'adoption de ce budget.

Nous souhaitons terminer ce rapport en remerciant les commissaires de la CFA ainsi que son président, M. Pierre Lessard-Blais qui en était à sa première expérience à la présidence de la Commission. Nous souhaitons réitérer au président notre pleine et entière collaboration au cours des prochains mois pour améliorer le fonctionnement de cette commission.

Nous souhaitons également remercier le directeur général Serge Lamontagne et le directeur des finances Yves Courchesne, ainsi que tous les directeurs des services qui sont venus à notre rencontre au cours des dernières semaines. Nous souhaitons saluer votre engagement envers les citoyens de l'Île de Montréal ainsi que le sens du devoir et l'expertise dont font preuve vos équipes.

Enfin, un mot de remerciement à Mme Lydia Atrouche qui assure un accompagnement inestimable auprès des membres de la Commission.

Montréal 

montreal.ca